



ChatsCanadaCats

Policies & Procedures Manual

Manuel des politiques et procédures

Chapter 11

Chapitre 11

Shows and Contests

Expositions et concours

DEFINITIONS

“A.O.V.” or “Any Other Variety”

Applies to all purebred cats or purebred kittens with registered parents and eligible for CCC registration but for which there is no color classification or does not conform to the breed standards. Exception: Some breeds voluntarily exclude the A.O.V., ex.: Abyssinians.

“Cat”

Domesticated feline of either sex, purebred or not, eight months of age or older unless otherwise specified.

“Cat Show”

CCC sanctioned show with one or more All Breed and/or Specialty rings held concurrently or consecutively organized by an Affiliated Club. Each ring must be officiated by a different authorized judge.

“Championship Class”

All breeds eligible for the “Champion” title as outlined in these rules.

“Chats Canada”, “Canada Cats” or “CCC”

Chats Canada Cats.

“Clerk”

Manual of Policy and Procedure, Chapter 9 – Shows and Contests

Manuel des politiques et procédures, Chapitre 9 – expositions et concours

Adopted on/Adopté le 2015-10-08

Last modification/dernière modification le 2020-01-28

DÉFINITIONS

« A.O.V. » ou « Toute autre variété »

S’applique à tout chat ou chaton de race pure issu de parents enregistrés et qui est éligible à l’enregistrement par le CCC, mais pour lequel il n’existe pas de classification de couleur ou qui n’est pas admissible à la classification régulière. – Exception : certaines races exclus volontairement les AOV, ex : Abyssins;

« arène »

Lieu de présentation des chats dans le cadre d’une exposition féline;

« catégorie championnat »

Toutes les races de chats qui sont éligibles à concourir pour les titres de « champions » selon ces règlements;

« catégorie expérimentale »

Toutes les races de chats qui sont éligibles à être présentées dans cette catégorie selon ces règlements. Première étape d’inclusion d’une race dans le processus d’exposition;

« catégorie nouvelle race »

Toutes les races de chats qui sont éligibles à être présentées dans cette

Person with a clerking license.

“Club”

Association or Club officially affiliated with Chats Canada Cats.

“Exhibitor”

Person entering a cat in a show.

“Experimental Class”

All breeds eligible for this class as outlined in these rules. First step of including a breed in the show process.

“Household Pet”

Cat of unknown ancestors or which does not conform to breed standards.

“Immediate Family”

Father, mother, brother, sister, son, daughter, spouse, grandparent or any other close relative.

“Judge”

Person with a judging license.

“Master Clerk”

Person with a Master Clerk license. He/She collects the results of the various rings during a cat show.

“Merchant”

Lessee of a commercial space during cat shows or other events.

“Neutered Cat” or “Spayed Cat”

Cat of either sex sterilized by surgical procedure.

“New Breed Class”

All cat breeds eligible for this class as outlined in these rules. Second step of including a breed in the show process.

catégorie selon ces règlements.

Deuxième étape d’inclusion d’une race dans le processus d’exposition;

« catégorie primorat »

Toutes les races de chats opérés qui sont éligibles à concourir pour les titres de « premiers » selon ces règlements;

« Chats Canada», « Canada Cats» ou «CCC»

Chats Canada Cats

« chat »

Félin domestique de race pure ou non de l’un ou l’autre sexe de huit mois et plus, sauf si le contexte le précise;

« chat domestique »

Chat dont les parents sont inconnus ou un chat qui n’est pas conforme au standard de la race.

« chat de race pure »

Chat enregistré ou admissible à l’enregistrement auprès de Chats Canada Cats;

« chat opéré » ou « chatte opérée »

Chat d’un sexe ou de l’autre rendu stérile par une opération chirurgicale;

« club »

Association ou club affilié officiellement à Chats Canada Cats;

« commis »

Personne détenant un permis de commis. Elle est la personne qui voit au bon déroulement d’une arène de jugement lors d’une exposition féline.

« exposant »

Personne présentant un chat à un

“Premiership Class”

All neutered or spayed cats eligible to compete in the “Premier” class as outlined in these rules.

“Purebred Cat”

Registered cat or cat eligible for registration with Chats Canada Cats.

“Ring”

Area where cats are presented in a cat show.

concours;

« exposition féline »

Concours sanctionné par le Chats Canada Cats qui comprends une ou plusieurs arènes de jugement toutes races et/ou de spécialités mené(es) de façon concomitante(es) ou successive(es) organisé par un club affilié. Chaque arène doit être officiée par un juge accréditée différent.

« famille immédiate »

Signifie le père, la mère, le frère, la sœur, le fils, la fille, la conjointe, le conjoint, les grands-parents ou toute autre personne liée de près;

« juge »

Personne détenant un permis de juger;

« maître-commis »

Personne détenant un permis de maître-commis. Elle est la personne qui compile les résultats des différentes arènes lors d’une exposition féline.

« marchand »

Locataire d’espace commercial lors d’expositions félines ou d’événements divers.

1. Rules

1.1 The CCC calendar year starts on January 1st and ends on December 31st of same year.

1.2 All correspondence for modifications of CCC rules must be sent to CCC Head Office.

1. Règlements

1.1 Une année événementielle du Chats Canada Cats commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre d’une même année.

1.2 Toute correspondance concernant les modifications des règlements du Chats Canada Cats doit être envoyée au siège social du CCC.

- | | |
|--|--|
| <p>1.3 Show rules changes that can affect scoring come into effect on January 1st of each year.</p> | <p>1.3 Les modifications aux règlements d'exposition qui affectent le pointage des expositions entrent à vigueur le 1^{er} janvier de chaque année.</p> |
| <p>1.4 Head Office Powers</p> <p>Head Office has the authority to make administrative decisions to ensure the proper performance of shows and events in accordance with the <i>By-Laws</i> and approved rules. When in doubt, the appropriate committee or the Board of Directors will be consulted.</p> | <p>1.4 Pouvoir du siège social</p> <p>Le siège social est habilité à prendre des décisions d'ordre administratif pour assurer le bon déroulement des expositions et des événements, conformément aux <i>Règlements administratifs</i> et aux règlements approuvés. En cas de doute, le comité ou le conseil approprié ou le Conseil d'administration doit être consulté.</p> |
| <p>2. Exhibitors</p> | <p>2. Exposants</p> |
| <p>2.1 A person who has been expelled, destitute or deprived of the privileges of Chats Canada Cats will only be allowed as a spectator in CCC events.</p> | <p>2.1 Une personne expulsée, suspendue, destituée ou privée des prérogatives du Chats Canada Cats ne peut participer à un quelconque événement du CCC qu'à titre de spectateur.</p> |
| <p>3. Breed Eligibility</p> <p>Only domesticated cats entered for competition, sale or exhibition are allowed on CCC show sites.</p> <p>Cats with a non-domestic ancestor (wild gene) as a parent, grandparent, or great grandparent are not eligible to compete in CCC shows. Only cats registered with the CCC as F4 (or more) generations away from the wild ancestor are eligible to compete and to be handled by the judges.</p> | <p>3. Admissibilité des races</p> <p>Seuls les chats domestiqués qu'ils soient inscrits en compétition, mis en vente ou en exposition seulement pourront être admis sur les sites de concours du CCC.</p> <p>Les chats possédants un ancêtre non-domestique (gène sauvage), comme parent, grand-parent ou arrière grand-parent ne sont pas admis en compétition du CCC. Seuls les chats inscrits ou enregistrés au CCC comme F4 ou quatre (4) générations ou plus de l'ancêtre sauvage peuvent être</p> |

admis en compétition et manipulés par les juges.

- | | |
|--|---|
| <p>3.1 Recognized Breeds</p> <p>a) Recognized Breeds – See Policies and Procedures Manual – Section IV – Registration – Appendix 2 – List of Recognized Breeds.</p> <p>b) Recognized Breeds shall be presented during a cat competition by F4 subjects or more unless otherwise specified in the breed standards.</p> | <p>3.1 Les races reconnues</p> <p>a) Les races reconnues – voir Manuel des politiques et procédures – section IV – Enregistrement – Annexe 2 – Liste des races reconnues.</p> <p>b) Les races reconnues peuvent être représentés lors de compétitions féline par des sujets F4 et plus à moins que la mention soit inscrite du contraire dans le standard de race.</p> |
| <p>3.2 Constituent Crossings</p> <p>a) Cats in the Constituent Crossings class – see Policies and Procedures Manual – Section 4 – Registrations – Appendix 2.</p> <p>b) Non-sterilized cats in the Constituent Crossings class are presented in a distinct class of recognized breeds.</p> <p>c) Sterilized cats in the Constituent Crossings class are not eligible for competition.</p> <p>d) Cats in the Constituent Crossings class compete for the Champion title but cannot go further in titles and distinctions.</p> | <p>3.2 Les croisements constituants</p> <p>a) Les chats de la catégorie croisements constituants – voir Manuel des politiques et procédures – section 4 – Enregistrement – Annexe 2.</p> <p>b) Les chats non opérés de la catégorie croisements constituants sont présentés dans une catégorie distincte des races reconnues.</p> <p>c) Les chats opérés de la catégorie croisements constituants ne sont pas admis en compétition.</p> <p>d) Les chats de la catégorie croisements constituants concourent pour le titre de champion, mais ne peuvent aller plus loin dans les titres et distinctions.</p> |
| <p>3.3 New Breeds</p> <p>a) New Breeds are admitted in cat shows by F4 subjects and over.</p> | <p>3.3 Les nouvelles races</p> <p>a) Les nouvelles races peuvent être présentées lors de compétitions félines par des sujets F4 et plus.</p> |

- | | |
|---|--|
| <p>b) New Breeds subjects F1 to F3 registered with the CCC can be admitted on cat show sites if they have been declared to the organization and that applicable fees have been paid (if any).</p> | <p>b) Les sujets de nouvelles races F1 à F3, enregistrés au CCC, peuvent être admis sur les lieux d'exposition féline, s'ils sont déclarés à l'organisation et que les frais afférents soient, s'il y a lieu.</p> |
| <p>3.4 Experimental Breeds</p> | <p>3.4 Les races expérimentales</p> |
| <p>a) Experimental Breeds can be presented during cat shows by F4 subjects and over.</p> | <p>a) Les races expérimentales peuvent être présentées lors de compétitions félines par des sujets F4 et plus.</p> |
| <p>b) Experimental Breeds F1 to F3, registered with the CCC can be admitted on show sites if they have been declared to the organization and that applicable fees have been paid (if any).</p> | <p>b) Les sujets de races expérimentales F1 à F3, enregistrés au CCC, peuvent être admis sur les lieux d'exposition féline, s'ils sont déclarés à l'organisation et que les frais afférents soient, s'il y a lieu.</p> |
| <p>3.5 Evolving Breeds</p> | <p>3.5 Les races en voie de constitution</p> |
| <p>a) Evolving Breeds cannot be presented during cat shows.</p> | <p>a) Les races en voie de constitution ne peuvent pas être présentées lors des expositions félines.</p> |
| <p>b) Evolving Breeds are not admitted on sanctioned contest sites.</p> | <p>b) Les races en voies de constitution ne sont pas admises sur les lieux de concours sanctionnés.</p> |
| <p>c) Advertising on Evolving Breeds is not permitted on show sites.</p> | <p>c) Nul ne peut faire de la publicité pour une race en voie de constitution sur les lieux d'un concours.</p> |
| <p>3.6 Household Pets</p> | <p>3.6 Les chats domestiques</p> |
| <p>a) All Household Pets admitted in competition must have been surgically sterilized and must not be declawed.</p> | <p>a) Tous les chats domestiques admis en compétition devront avoir été rendu stériles par une opération chirurgicale et ils ne doivent pas être dégriffés.</p> |
| <p>b) All Household Pets claiming a title must</p> | <p>b) Les chats domestiques qui</p> |

be registered with the CCC.

réclament un titre doivent être enregistrés au CCC.

4. Eligibility for competition

4. Admissibilité générale aux expositions

4.1 Any cat in sound health is eligible for competition at CCC sanctioned shows providing all show rules are adhered to. Cats recovering from recent surgery (or injury) where the incision (or wound) has not completely healed, stitches not removed, etc. are not eligible for competition.

4.1 Tout chat en bonne santé est admissible aux expositions tenues sous l'égide du CCC, pourvu que tous les règlements d'expositions soient observés. Les chats récemment opérés (ou accidentés) où l'incision (ou la plaie) n'est pas complètement guérie, les points pas encore enlevés, etc. est inéligible à la compétition.

4.2 A kitten or cat not having all its physical properties cannot be entered in competition: eyes, ears, legs, etc. with the exception of tails for Bobtails and ear tips for Household Pets as well as cats part of a Trap-Neuter-Release (TNR) Program.

4.2 Aucun chaton ou chat ne peut être inscrit en concours, s'il lui manque dans attributs physiques : yeux, oreilles, jambes, etc. exception faites des queues pour les bobtails et des bouts d'oreilles pour la catégorie des chats domestiques, dans le cadre d'un programme d'attrape-stérilisation-retour (Trap-Neuter-Release TNR).

4.3 No adult cat having only one or no descended testicles (monorchid or cryptorchid) is eligible for prizes in the Championship Class.

4.3 Tout chat adulte ayant un ou les deux testicules retenu(s) (monorchide ou cryptorchide) ne peut recevoir de prix dans la catégorie championnat.

4.4 No obviously pregnant or lactating female may be entered for competition or exhibition.

4.4 Une femelle manifestement gestante ou allaitante ne peut être inscrite en compétition, ni en exposition.

4.5 No declawed cats will be accepted in any class in CCC sanctioned shows.

4.5 Les chats dégriffés ne sont pas admis dans quelle catégorie que se soit, aux expositions sous l'égide du CCC.

4.6 Cats with nail tip covers are not eligible in any class in CCC sanctioned shows.

4.6 Les chats munis de protèges-griffes ne sont pas admis dans quelle

catégorie que ce soit, aux expositions sous l'égide du CCC.

- 4.7 Any disqualified cat having proved to be vicious at a CCC show will not be entered for competition again. The CCC registrar shall notify the owner in writing that the cat may not be entered at a CCC show ever again. The mention DV (Disqualified Vicious) will be noted in the cat's file.
- 4.7 Tout chat disqualifié parce qu'il y aura preuve d'un tempérament vicieux à une exposition CCC ne pourra plus être présenté en compétition. Le registrariat devra aviser par écrit le propriétaire que ce chat ne pourra plus jamais concourir. La mention DV (Disqualified Vicious) sera inscrite dans son dossier.
- 4.8 Any cat from which an award has been withheld W/A (Withhold Award) by three (3) different judges may not be entered for competition ever again. The registrar will notify the owner in writing that the cat will no longer be entered in CCC shows.
- 4.8 Tout chat disqualifié par une retenue de prix W/A (Withhold Award) par trois juges différents ne pourra être présenté en compétition. Le registrariat devra aviser par écrit le propriétaire que ce chat ne pourra plus jamais être inscrit en compétition.
- 4.9 Any cat from which an award has been withheld W/A (Withhold Award) will not be transferred to the next class, i.e. a kitten will not be entered in the Championship or Premiership class or a Champion will not be entered in the Premiership class.
- 4.9 Tout chat ayant reçu une retenue de prix W/A (Withhold Award) ne pourra être transférée dans la catégorie suivante. C'est-à-dire qu'un chaton ne pourra être inscrit dans la catégorie championnat ou primorat ou un chat champion ne pourra aller au primorat.
- 4.10 Depending on the reason for a Withhold Award, for example a sterilized monorchid cat, an appeal can be initiated to withdraw the W/A mention from the cat's file. This appeal must be forwarded to the Ethics and Discipline Committee according to the current rules with all supporting documents.
- 4.10 Selon la raison de retenue de prix, par exemple un chat monorchide qui est stérilisé, un appel peut être fait pour retirer la mention W/A du dossier du chat. Cet appel doit être placé au Comité d'éthique et de discipline sont les règles en vigueur avec toutes les pièces justificatives.
- 4.11 All cats on site must be registered with the CCC with the exception of cats for which a temporary number (Listing number) has been purchased – See 8.5 and household pets.
- 4.11 Tous les chats présents sur les lieux d'exposition doivent être enregistrés au CCC. Une exemption exceptionnelle est faite dans les cas des « numéros temporaires » – voir

8.6 et chats domestiques.

5. Approval to hold shows and trials

5.1 Clubs must be informed that although their operating area extends over an appreciably big space, they will not necessarily be authorized to hold events in any place in this area.

A show cannot be advertised unless it has been officially approved by the CCC and related fees have been paid for.

5.2 Events

- a) Clubs not officially affiliated with Chats Canada Cats are not authorized to hold CCC sanctioned events.
- b) As per CCC rules, a club affiliation does not mean that the club will be automatically authorized to hold CCC events.
- c) CCC affiliated clubs cannot hold conformation events not approved by the CCC. Failure to comply with this rule could result in the loss of the affiliation.

5.3 Approved Events

- a) Upon approval by the Board of Directors, a club can hold an event provided that this club is officially affiliated with the CCC.

5. Approbation pour tenir des expositions et des concours

5.1 Les clubs doivent être avisés que bien que leur aire de fonctionnement s'étende sur une zone géographique sensiblement grande, ils ne seront pas nécessairement autorisés à tenir des événements à n'importe quel emplacement dans cette zone.

Aucune publicité ne peut être faite pour un événement avant qu'il ait reçu l'approbation officielle du CCC et que les droits afférents ont été payés.

5.2 Événements

- a) Les clubs qui ne sont pas officiellement affiliés au Chats Canada Cats ne seront pas autorisés à tenir des événements du CCC.
- b) L'affiliation d'un club ne signifie pas nécessairement que le club sera autorisé à tenir des événements en vertu des règlements du CCC.
- c) Les clubs affiliés du CCC ne doivent pas tenir d'événements de conformation non approuvés par le CCC. Le défaut de se conformer à cette règle pourrait entraîner la perte de l'affiliation.

5.3 Événement approuvé

- a) Un club peut tenir un événement approuvé avec l'assentiment du Conseil d'administration, à condition que le club soit officiellement affilié

par le CCC.

- | | | | |
|-----|---|-----|--|
| b) | Upon approval of the dates and event by the Board, the club will be notified in writing (email or regular mail). | b) | Lorsque le Conseil approuve les dates et l'événement, le club en est avisé par écrit (par courriel ou courrier). |
| 5.4 | Show for improvement or promotion of a breed or a group of breeds | 5.4 | Exposition pour l'amélioration ou la promotion d'une race ou d'un groupe de race |
| a) | A Club wanting to organize a show for the improvement or promotion of a breed or a group of breeds must be affiliated with Chats Canada Cats. In collaboration or not with an All Breed Club, the club can present a show for the improvement or the promotion of the breed or a group of breeds it represents in its operating area. | a) | Un club qui désire organiser une exposition pour l'amélioration ou la promotion d'une race ou d'un groupe de races doit être affilié au Chats Canada Cats. Le club peut alors, en collaboration ou non avec un club toutes races, offrir une exposition pour l'amélioration ou la promotion de la race ou du groupe de races qu'il représente dans son aire de fonctionnement. |
| 5.5 | Outstanding fees | 5.5 | Droits en souffrance |
| a) | Dates for future events will not be approved if any administrative fees are outstanding. If dates have previously been approved, said dates will be cancelled until such time as any administrative fees have been paid. | a) | Les dates de futurs événements ne seront pas approuvés s'il y a des droits administratifs en souffrance. Si certaines dates ont été déjà approuvées, ces dates seront annulées jusqu'à ce que les droits administratifs en question soient payés. |
| 5.6 | Application to hold an event | 5.6 | Demandes de tenir un événement |
| a) | Application to hold an event must be sent in writing to the Head Office (electronic or other). | a) | La demande de tenir un événement doit parvenir par écrit (électronique ou autre) au siège social. |
| b) | Application fees for show dates must be paid within thirty (30) days of the application. | b) | Les frais de réservation de dates doivent être payés dans les trente(30) jours suivant la demande. |

- | | | | |
|----|---|----|---|
| c) | Application for show dates should be made at least sixty (60) days prior to the chosen date. | c) | La demande doit être faite au moins soixante(60) jours avant l'événement. |
| d) | The CCC allows that two shows be held on the same date providing that there are more than 500 kilometers between the two locations. | d) | Le CCC permettra que deux(2) événements se tiennent aux mêmes dates s'ils ont plus de 500Km de distance entre eux. |
| e) | It is possible for a club to apply for show dates five (5) years in advance (maximum) if fees are paid at time of application; these will not be reimbursed if the club abandons the dates during the five-year period. | e) | Il est possible pour un club de faire la réservation de dates pour un maximum de cinq(5) ans à l'avance, cependant, les droits doivent être payés au moment de la demande et ne seront pas remboursés si le club abandonne ces dates au cours du quinquennat. |
| f) | It is understood that a date not reserved is considered an open date and if the CCC is willing to grant this date to a club – depending on the type of event and geographical location – it will be granted on a first-come-first-served basis. | f) | Il est entendu qu'une date qui n'est pas réservée est considérée comme ouverte et que, si le CCC est prêt à accorder cette date à un club quelconque selon le genre d'événement et selon l'emplacement géographique, elle sera accordée selon le principe du premier arrivé, premier servi. |

5.7	When Chats Canada Cats receives an application for a show date from a club that has not held an event before, the CCC Board must be consulted before such a date is granted by Head Office.	5.7	Lorsque Chats Canada Cats reçoit une demande de date d'événement de la part d'un club qui n'a jamais tenu d'événement auparavant, le Conseil d'administration doit être consulté avant que la date ne soit accordé par le siège social.
-----	---	-----	---

5.8 Chats Canada Cats Events

Under certain circumstances, the Board may approve the holding of a special Chats Canada Cats event which would be administered independently of any affiliated organizing club. Such approval shall be contingent upon the

5.8 Événements du Chats Canada Cats

Dans certaines circonstances, le Conseil peut approuver la tenue d'un événement spécial du Chats Canada Cats qui est géré indépendamment de tout club organisateur d'événement affilié. Pour qu'une

following conditions having been met:

telle approbation soit accordée, les conditions suivantes doivent être remplies :

- | | |
|--|---|
| a) The Board shall grant approval to no more than two (2) such events in any given year. | a) Le Conseil ne peut approuver que deux (2) pareils événements dans une même année. |
| b) Prior to granting approval, the Board shall consider the impact that any such event would have on existing clubs and any previously approved events in the respective area of operation. | b) Avant de donner son approbation, le Conseil doit tenir compte de l'impact qu'un tel événement peut avoir sur les clubs existants et sur les événements déjà approuvés dans l'aire de fonctionnement en question. |
| c) The event shall not be sponsored by Chats Canada Cats, but rather, it would be sponsored by an independent group or organization and all financial responsibility for such an event would fall upon that group or organization. | c) L'événement ne doit pas être commandité par Chats Canada Cats, mais plutôt par un groupe ou un organisme indépendant et l'entière responsabilité financière d'un tel événement reviendra à ce groupe ou à cet organisme. |
| d) The Board, to the best of its ability, shall be comfortable in its knowledge that the proposed event is viable and that the group or organization making application is capable of successfully administering the event. | d) Le Conseil doit pressentir, au mieux de sa connaissance, que l'événement proposé est viable et que le groupe ou l'organisme présentant la demande est en mesure de gérer l'événement avec succès. |
| e) CCC approved rules shall apply for such event. | e) Les règlements approuvés par le CCC doivent s'appliquer à un tel événement. |
| f) The name and logo of Chats Canada Cats shall figure prominently in association with the event and shall be included in all advertisement and promotion related to the event. | f) Le nom et le logo du Chats Canada Cats doivent être mis en évidence en association avec l'événement et doivent figurer dans toute la publicité et toute promotion connexe. |
| g) As part of the understanding with the sponsoring group or organization, Chats Canada Cats shall be afforded | g) Dans le cadre d'une entente conclue avec le groupe ou l'organisme commanditaire, Chats Canada Cats |

booth space at any such event at no charge. The size and location of such booth shall be determined prior to final approval being granted for the event.

Chats Canada Cats is not an event organizing club and shall not become one.

5.9 If a club must cancel a show it has the responsibility to inform all personnel originally scheduled to participate as well as the CCC.

5.10 The Club will reimburse all cancellations fees to judges who purchased their own plane or train tickets. The buyer must have purchased travel insurance. Fees will be the responsibility of the club.

6. Fees for events

6.1 Registration fees for exhibitors

a) Entry fees cannot be less than \$1.00 per cat. Entry fees may be reduced for multiple entries, but under no circumstances may free entries be permitted.

b) In exceptional cases where the organizing club wishes to donate promotional spaces to exhibit cats from rescue shelters in the Household Pets class, the club is responsible for

doit bénéficier, sans frais, d'un kiosque à un tel événement. Les dimensions et l'emplacement du kiosque doivent être déterminés avant l'approbation définitive ne soit accordée pour l'événement.

Chats Canada Cats n'est pas un club organisateur d'événements et ne doit pas le devenir.

5.9 Si un club doit annuler une exposition, ce club est responsable d'aviser tout le personnel qui devrait y participer ainsi que le CCC.

5.10 Les juges qui ont acheté eux-mêmes leurs billets d'avion ou de train seront remboursés pour tous les frais d'annulation ou autres frais s'y rapportant par le club. L'acheteur doit avoir acheté une assurance annulation. Les frais seront assumés par le club.

6. Frais afférents d'une exposition de conformation

6.1 Frais d'inscriptions pour les exposants

a) Les frais d'inscription pour un chat ne doit en aucun cas être inférieur à 1.00\$. Les frais d'inscription peuvent être réduits pour les inscriptions multiples, mais il n'est en aucun cas permis d'accepter des inscriptions gratuites.

b) Dans les cas exceptionnels où le club organisateur désire faire don de places promotionnelles pour mettre en valeur des chats de refuge dans la catégorie des chats domestiques,

payment of all expenses related to these cats.	le club organisateur doit défrayer toutes les dépenses reliées à ces chats.
c) At no time is it permitted to enter into a mutual agreement with show personnel (judges, master clerks, clerks or other). They must pay registration fees for their entries and will receive their salaries in due time.	c) Il n'est en aucun temps permis de faire d'entente de réciprocité avec le personnel d'exposition (juges, maître-commis, commis ou autre). Ils doivent défrayer les frais d'inscription de leurs chats et leurs salaires leur seront versés en temps et lieu.
6.2 Administration fees for Conformation shows	6.2 Frais d'administration pour les expositions de conformation
a) After the show, administration fees must be paid to the CCC for treatment of results and maintenance of show infrastructures. Fees and rights are determined by the Board. See Appendix 2 – Administration fees.	a) Suite à l'exposition, des frais administratifs seront payés au CCC pour le traitement des résultats et le maintien des infrastructures administratives d'expositions. Les frais et droits sont déterminés par le Conseil. Voir ANNEXE 2 – Tarifs
b) Payment of show administration fees must be submitted with the show result package within seventy-two (72) hours of the end of the show.	b) Les frais administratifs doivent être payés par le club organisateur dans les 72 heures de la clôture de l'événement. Le chèque peut être joint aux résultats d'expositions.
c) If fees are not paid, treatment of show results will be suspended and the matter will be forwarded to the Ethics and Discipline Committee.	c) À défaut de payer les frais, le traitement des résultats sera suspendu. Le Comité d'éthique et de discipline sera saisi du dossier.
d) The show administration fees payable must be calculated on the entries received, not on the cats present and/or judged during the competition.	d) Les frais d'administration doivent être calculés sur le nombre d'inscriptions et non sur le nombre de chats présents et/ou jugés lors de la compétition.
6.3 Administration fees for promotional events	6.3 Frais d'administration pour les événements promotionnels

- | | |
|--|--|
| <p>a) After the show, administration fees must be paid to the CCC for promotion of the event and maintenance of show infrastructures. Fees and rights are determined by the Board. See Appendix 2 – Administration fees.</p> | <p>a) Suite à l'exposition, des frais administratifs seront payés au CCC pour la promotion de l'événement et le maintien des infrastructures administratives d'expositions. Les frais et droits sont déterminés par le Conseil. Voir ANNEXE 2 – Tarifs</p> |
| <p>b) Payment of show administration fees must be submitted with the show result package within seventy-two (72) hours of the end of the show.</p> | <p>b) Les frais administratifs doivent être payés par le club organisateur dans les 72 heures de la clôture de l'événement. Le chèque peut être joint aux résultats de l'événement.</p> |
| <p>c) If fees are not paid, treatment of show results will be suspended and the matter will be forwarded to the Ethics and Discipline Committee.</p> | <p>c) À défaut de payer les frais, le traitement des résultats sera suspendu. Le Comité d'éthique et de discipline sera saisi du dossier.</p> |
| <p>d) The show administration fees payable must be calculated on the entries received, not on the cats present and/or judged during the competition.</p> | <p>d) Les frais d'administration doivent être calculés sur le nombre d'inscriptions et non sur le nombre de chats présents et/ou jugés lors de l'événement.</p> |

6.4 Late submissions

6.4 Renvois tardifs

- | | |
|---|---|
| <p>a) Fee assessments for late submission, event results or administrative fees for events will include weekends and holidays. Mailing date will be determined by the postmarked date on the envelop (Canada Post) or the date on the receipt of the Courier service.</p> | <p>a) Le calcul des frais pour le renvoi tardif des demandes, des résultats d'événements ou des frais administratifs d'événement s'applique aux fins de semaine et aux jours fériés. L'oblitération de la poste ou la date du reçu du service de messagerie fait foi de la date de l'envoi.</p> |
| <p>b) Late submission of show results and administrative fees will result in two (2) separate penalties for the club.</p> | <p>b) Le renvoi tardif par un club des résultats d'événement et des frais administratifs dudit événement entraîne deux(2) pénalités séparées.</p> |

BEFORE THE SHOW

7. Event supplies

- 7.1 Once dates and event have been approved, the club can send a request to the Head Office for documents not available on the CCC website.
- 7.2 Fees for supplies are the responsibility of the organizing club.
- 7.3 The club must have all necessary supplies for the good conduct of their show and must ensure they will be able to comply with CCC rules.
- 7.4 Cages for cats or kittens for sale are only made available to exhibitors.
- 7.5 No more than one cat or two kittens may be placed in a single cage; a maximum of three cats or five kittens may be placed in a double cage.

8. Registrations to shows

8.1 Registration

- a) Any person entering a cat in an event held under the rules of the CCC will be considered to have agreed to abide by and be subject to these rules and to accept the decision of the judge as final.
- b) Exhibitors are permitted to withdraw their cats under certain judges officiating at a show PROVIDING IT IS

AVANT L'EXPOSITION

7. Fournitures nécessaires pour l'événement

- 7.1 Une fois la tenue et les dates de l'événement approuvées, le club peut faire une demande au siège social pour les fournitures de papeterie qu'il a besoin et qui ne sont pas disponible sur le site Web.
- 7.2 Les fournitures sont à la charge du club organisateur.
- 7.3 Il incombe aux clubs de s'assurer qu'ils ont tout le matériel nécessaire à la bonne conduite de leur événement et qu'ils pourront se conformer aux exigences du CCC.
- 7.4 Les cages pour la vente de chats ou chatons ne sont disponibles que pour les exposants.
- 7.5 Un maximum d'un chat adulte ou deux chatons peuvent être placé dans une cage simple. Dans une cage double, un maximum de trois chats adultes ou cinq chatons.

7. Inscriptions aux expositions

8.1 Inscriptions

- a) Toute personne qui inscrit un chat à un événement tenu sous l'égide du CCC aura accepté de se conformer à ces règlements d'exposition et devra accepter sans discuter et s'en tenir à la décision finale du juge.
- b) Les exposants peuvent retirer leurs chats dans l'arène de certains juges de l'exposition, mais ILS DOIVENT

STATED AT THE TIME OF ENTRY and even if they decide not to participate. Applicable fees still must be paid.

LE SPÉCIFIER AU MOMENT DE L'INSCRIPTION, même s'ils décident de ne pas y participer. Ils doivent quand même payer les frais afférents.

- c) No kitten under three (3) months of age is allowed in show halls. The age of the kittens must be documented with a certificate of registration and a microchip. The owner must also provide proof of up-to-date vaccination. Exhibitors found guilty of violation of this rule must leave the show with all their cats and kittens. The matter will be forwarded to the Ethics and Discipline Committee.
- d) All household cats must be sterilized and microchipped as early as four (4) months of age to be eligible for competition.
- Household cats or kittens cannot be sold or promoted in CCC sanctioned shows except for cats from rescue shelters for which adoption has been arranged with the permission of the show organizing committee.
- e) If a cat has not been declared to the organization it will not be allowed on show site except for kittens less than eight (8) months of age present for sale.
- f) All cats wrongfully entered by an exhibitor or in violation of the rules can be disqualified after a majority vote of the organizing committee and will have to leave the competition. The matter
- c) Aucun chaton de moins de trois(3) mois n'est admis dans les salles d'exposition. L'âge des chatons doit être documenté et sera vérifié par son certificat d'enregistrement et sa micropuce. Ils doivent avoir leur vaccination complète à jour. Les exposants qui ne respectent pas ce règlement devront quitter la salle d'exposition avec tous leurs chats et chatons et leur dossier sera transmis au Comité d'éthique et de discipline.
- d) Tous les chats domestiques doivent être stérilisés et micropucés dès l'âge de quatre(4) mois pour être éligibles à la compétition. Les chats domestiques ou les chatons domestiques ne peuvent être vendus ou être mis en promotion aux expositions (concours sanctionnés) du CCC, à l'exception de chats de refuges qui auront fait des arrangements pour leur adoption, avec la permission du comité organisateur d'exposition.
- e) Aucun chat non déclaré à l'organisation n'est admissible sur le site d'une exposition à l'exception de chatons de moins de huit(8) mois destinés à la vente.
- f) Tout chat inscrit par un exposant de façon incorrecte et/ou en violation de ces règlements peut être disqualifié après un vote majoritaire du comité organisateur et par la suite retiré de la compétition. Le

will then be forwarded to the Ethics and Discipline Committee.

Comité d'éthique et de discipline doit par la suite être saisi du dossier.

- g) Each entry must show:
- i. Name of cat as registered with the CCC;
 - ii. CCC registration number;
 - iii. Microchip number;
 - iv. Date of birth;
 - v. Name of dam and sire;
 - vi. Name of breeder, owner and agent (if applicable).
- h) No other association title or number may be used except for litter numbers for cats, household pets and CCC listing numbers.
- i) No entry need be accepted by clubs after the advertised closing time and date or after the maximum of entries has been received.
- j) Cats entered for competition must be the property of the registered owner as indicated on the certificate of registration.
- k) Exhibitors are responsible for a correct description of their cats on the entry form and must abide by their own errors. Cats wrongfully entered in the wrong class or title cannot receive prizes and wins.
- g) Chaque inscription doit mentionner :
- i. Le non du chat tel qu'enregistré au CCC;
 - ii. Le numéro d'enregistrement CCC;
 - iii. Numéro de la micropuce;
 - iv. La date de naissance;
 - v. Le nom du père et de la mère;
 - vi. Le nom de l'éleveur, du propriétaire et de l'agent (si applicable).
- h) Aucun titre gagné dans une autre association ou numéro ne peut être employé à l'exception des numéros de portée pour les chats, des chats domestiques et des numéros temporaires CCC;
- i) Les clubs ne sont pas tenus d'accepter des inscriptions après le jour et l'heure de la date limite annoncée, ou une fois le nombre de chats maximum atteint.
- j) Les chats en compétition doivent appartenir au propriétaire mentionné sur le certificat d'enregistrement.
- k) Les exposants sont responsables de l'exactitude de la description correcte de leurs chats sur le formulaire d'inscription et doivent accepter pleine responsabilité pour leurs erreurs. Les chats inscrits de façon incorrecte dans une mauvaise catégorie ou titre ne pourraient pas recevoir les prix et les points gagnés.
- l) Exhibitors unable to accompany their
- l) Les exposants qui ne peuvent

cats must arrange for and name an agent to care for such cats; or a person attending the show may be named as an agent. The name of the agent should be stated at the time of entry and be listed in the show catalogue.

accompagner leurs chats doivent désigner et nommer un agent pour s'occuper de ceux-ci, ou une personne présente à l'exposition doit désignée comme agent. Le nom de l'agent doit indiqué au moment de l'inscription et mentionné dans le catalogue de l'exposition.

m) No kitten may be entered before the age of sixteen (16) weeks. Kittens must have a CCC registration number or be entered temporarily with a CCC litter registration number.

m) Un chaton ne peut être inscrit avant l'âge de 16 semaines faites. Les chatons doivent posséder un numéro d'enregistrement du CCC ou peuvent être inscrits temporairement avec le numéro CCC d'enregistrement de portée.

8.2 Registration fees

8.2 Frais d'inscription

a) All fees **MUST** accompany entry forms and no fee will be refunded or returned for absentees or disqualified cats.

a) Tous les frais **DOIVENT** accompagner les formulaires d'inscriptions correctement complétés et aucun montant ne sera remboursé pour les chats absents ou disqualifiés.

b) No entry may be cancelled or entry fees returned after the advertised closing date of registrations.

b) Aucune inscription ne peut être annulée, ni aucun frais d'inscription réclamés après la date publiés de la fermeture des inscriptions de l'exposition.

c) At no time is it permitted to accept registrations in exchange for services during a show (judges, master clerks, clerks or other). Show personnel must pay registration fees for their entries and then send an invoice for their services (see also article 6.1 c).

c) En aucun temps, il est permit au club d'accepter des inscriptions en échange de prestation pendant l'exposition (juges, commis, maitre-commis, etc.). Ceux-ci doivent payer leurs inscriptions et par la suite facturer leur prestation de service. (Voir aussi article 6.1 c))

8.3 Late registration

8.3 Inscriptions tardives

a) No exception must be granted as for the reception of late registrations.

a) Aucune exception ne doit être consentie quant à la réception d'inscriptions tardives.

- | | |
|---|--|
| <p>8.4 Dishonoured cheques or declined credit cards</p> <p>Should an organizing club receive a dishonoured cheque or declined credit card:</p> <p>a) The club holding the event under Chats Canada Cats rules must address a registered letter to the owner of the cat or the agent, if applicable, giving the owner of the cat thirty (30) days to reimburse the club the money owed.</p> <p>b) If, after the expiration of thirty (30) days, the club does not receive satisfactory payment of fees, then it MUST address a complaint to the CCC's Ethics and Discipline Committee.</p> <p>c) The Ethics and Discipline Committee will require:</p> <p>i. A copy of the registered letter sent to the owner of the cat;</p> <p>ii. Canada Post verification of delivery;</p> <p>iii. The original cheque and/or credit card authorization.</p> <p>d) Upon reception of the above documents and at the discretion of the Ethics and Discipline Committee, the matter may then proceed to a hearing</p> | <p>8.4 Chèque impayé ou carte de crédit refusé</p> <p>Au cas où un club organisateur d'événement reçoit un chèque impayé ou une carte de crédit refusée :</p> <p>a) Le club qui organise l'événement en vertu des règlements du Chats Canada Cats doit envoyer une lettre par courrier recommandé au propriétaire du chat ou à l'agent, le cas échéant, donnant au propriétaire trente(30) jours pour rembourser la somme au club.</p> <p>b) Si, après le délai le trente(30) jours, le club n'a toujours pas reçu le paiement des droits d'inscriptions et des frais administratifs exigés, s'il y a lieu, il DOIT alors déposer une plainte auprès du Comité d'éthique et de discipline du CCC.</p> <p>c) Le Comité d'éthique et de discipline exigera les pièces suivantes :</p> <p>i) Une photocopie de la lettre envoyée par courrier recommandé au propriétaire du chat;</p> <p>ii) La preuve de livraison obtenue de Poste Canada;</p> <p>iii) l'original du chèque et/ou de l'autorisation de la carte de crédit.</p> <p>d) Une fois que ces documents ont été fournis, et à la discrétion du Comité d'éthique et de discipline, le dossier</p> |
|---|--|

of the Committee in accordance with Article 15 of the *By-Laws*.

peut alors être présenté lors d'une audience de ce Comité, conformément à l'article 15 des *Règlements administratifs*.

- | | |
|--|---|
| e) Failure to pay entry fees disqualifies the exhibitors and all their cats from future CCC sanctioned shows until their debts are paid to the CCC. | e) Le non-paiement des frais d'inscription disqualifie l'exposant et tous ses chats des futures expositions sous l'égide du CCC jusqu'au paiement de toutes ses dettes au(x) club(s) impayé(s). |
|
 | |
| 8.5 Temporary registration number (Listing number) | 8.5 Numéro d'enregistrement temporaire « listing » |
| a) All cats eligible for registration with the CCC but for which registration is pending may obtain a Listing number to participate in CCC's activities. | a) Tous les chats éligibles à l'enregistrement au CCC, mais qui n'ont pas encore complété la démarche peuvent obtenir un numéro d'enregistrement temporaire (listing) pour participer aux activités du CCC. |
| b) To obtain a Listing number, the following information must be sent to the CCC's Registrariat: | b) Pour obtenir un numéro d'enregistrement temporaire, il faut faire parvenir au secrétariat du CCC: |
| i. Full name of the cat; | i) Le nom complet du chat; |
| ii. Full name of dam and sire; | ii) Les noms complets de ses parents; |
| iii. Registration number from another recognized cat association (if available); | iii) Son numéro d'enregistrement à une autre association féline reconnue (si disponible); |
| iv. Microchip number; | iv) Son numéro de micropuce; |
| v. Birth date; | v) Sa date de naissance; |
| vi. Breed, color, pattern; | vi) Sa race, sa couleur, son patron; |
| vii. Payment of applicable fees. | vii) Le paiement des droits afférents. |
| c) A Listing number is valid for ninety (90) days. Allows the cat to participate in all CCC events during this period. | c) Un numéro d'enregistrement temporaire est valide pour une période de quatre-vingt-dix(90) jours, permet au chat de participer à tous les événements du CCC durant cette |
| d) A Listing number cannot be renewed | |

after the ninety (90) day period. After this period if the cat is still not registered with the CCC he will lose all titles and wins.

- e) All Listing numbers end on December 31st of same year. Because of this rule, all existing Listing numbers will be cancelled before the end of the ninety (90) day period and no credit will be issued.

période.

- d) Un numéro temporaire ne peut être renouvelé après la période de quatre-vingt-dix(90) jours. Après cette période, si le chat n'est toujours pas enregistré au CCC, il perdra tous ces titres et points.

- e) Tous les numéros temporaires se terminent le 31 décembre de l'année en cours. Il n'y a pas de crédit pour les numéros temporaires qui à cause de cette mesure cesseront d'avoir cours avant les quatre-vingt-dix(90) jours habituels.

9. Conformation Events

9.1 Attractions and demonstrations

- a) Only cats registered with the CCC or eligible for registration are allowed on show site with the exception of certified assistance dogs – see section 3.5 for exceptions.
- b) Attractions and demonstrations having no direct links with cats are prohibited except where the club holding the show has obtained written authorization from the CCC.
- c) The request for permission to hold an attraction or demonstration having no direct links with cats must be addressed to the CCC Board so as to be received and approved before the show flyer is issued. Requests by telephone will not be entertained.

9. Exposition de conformation

9.1 Attractions, démonstrations

- a) Seul les chats enregistrés au CCC ou admissibles à l'enregistrement au CCC sont admis dans l'emplacement d'une exposition féline, à l'exception des chiens d'assistance – pour exceptions voir section 3.5.
- b) Les attractions, démonstrations et présentations n'ayant pas de liens directs avec les chats sont interdits lors d'un événement, sauf si le club organisateur a obtenu du CCC l'autorisation par écrit.
- c) La demande d'autorisation d'offrir des attractions, démonstrations et présentations n'ayant pas de liens directs avec les chats doit parvenir assez tôt pour être étudiée par le Conseil d'administration et approuvée AVANT qu'elle ne puisse paraître ou non dans le prospectus de l'événement. Les demandes

faites par téléphone ne seront pas considérées.

- | | |
|--|---|
| d) The request must provide full details of what is involved in connection with the attraction or demonstration (for example: how long will it last; is it intended that it will take place while judging is in progress, etc.). Generally speaking, permission will not be given if it is felt that the attraction or demonstration will interfere with or delay the progress of judging. | d) La demande doit donner tous les détails relatifs à l'attraction, à la présentation ou à la démonstration (par exemple, la durée de l'événement, si ça doit se passer durant les jugements ou non, etc.) En général, l'autorisation est refusée si on estime que l'attraction ou la démonstration nuira à la progression du jugement ou la retardera. |
| e) A merchant's commercial display on show site does not require CCC's approval. | e) Un kiosque d'un marchand sur les lieux d'un événement ne requière pas une demande d'autorisation de la part du CCC. |
| f) The CCC has no legal jurisdiction over commercial displays prior to or after advertised show hours. | f) Le CCC n'a aucune compétence quant aux démonstrations commerciales se déroulant en dehors des heures annoncées de l'événement. |

10. Specialty Shows

10.1 Where a group of Specialty clubs, working together with an All Breed club, holds a series of Specialty shows in the same place and on the same day, judging shall not take place which requires competition at the same time between cats entered in an All Breed show.

10.2 National Breed Clubs will not be granted permission to hold more than one (1) Specialty show per zone in the same calendar year except in the following circumstances:

a) A national breed club holding a

10. Exposition de races spécifiques

10.1 Lorsque travaillant en collaboration avec un club toutes races, un club ou des clubs de races spécifiques tient une série d'expositions pour races spécifiques au même endroit et à la même date, le jugement ne doit pas procéder s'il requiert la participation simultanée des chats inscrits au concours toutes races.

10.2 Aucun club de race(s) spécifique(s) ne peut obtenir l'autorisation de tenir plus de une(1) exposition pour races spécifique par zone dans une même année civile, excepté dans les circonstances suivantes :

a) Un club national qui tient une

National Specialty show may hold a Specialty show on a day preceding or following a different National Specialty show.

- b) A Specialty club, taking into consideration the organizing committee's schedule and the number of entries, may decide to hold the event on two (2) days. Preliminary trials to be held on the first day and final judging on the second day. In this case, the club must clearly specify its intention to the CCC for approval.
- c) Where a specialty club has, by virtue of Chats Canada Cats club recognition been deemed a national club, it will be allowed to designate one (1) Specialty show per year as a "National Specialty show" in its official program and advertising. However, the show title shall be such that it does not create confusion with All Breed events.
- d) The question of times for Specialty shows held in conjunction with All Breed shows shall be left to the discretion of the clubs involved.

exposition nationale pour race(s) spécifique(s) peut tenir une exposition pour race(s) spécifique(s) la veille ou le lendemain de l'exposition nationale pour race(s) spécifique(s) différente(s).

- b) Le club de race(s) spécifique(s), compte tenu de l'horaire du comité organisateur du concours toutes races et/ou du nombre d'inscription, peut décider de tenir l'événement sur deux(2) jours. Le concours préliminaire éliminatoire une première journée, le jugement des finales une deuxième journée. Dans ce cas, l'intention doit être clairement exprimée auprès du CCC pour qu'il y ait approbation.
- c) Lorsqu'un club de race(s) spécifique(s) est accrédité en tant que club national par le Chats Canada Cats, il est autorisé à désigner une exposition pour race(s) spécifique(s) une fois par année comme « exposition nationale pour race(s) spécifique(s) » dans son programme officiel et dans sa publicité. Cependant, le titre de l'exposition ne doit pas porter à confusion quant aux événements des clubs toutes races.
- d) La question du temps alloué aux expositions pour races spécifiques tenues en conjonction avec les expositions toutes races est laissée à la discrétion des clubs participants.

11. Show Flyer

11.1 The following information must be Manual of Policy and Procedure, Chapter 9 – Shows and Contests
Manuel des politiques et procédures, Chapitre 9 – expositions et concours
Adopted on/Adopté le 2015-10-08

Last modification/dernière modification le 2020-01-28

11. Prospectus

11.1 Les informations suivantes doivent

printed on the first page (cover page) of the show flyer for CCC approved events:

apparaître sur la page couverture du prospectus d'un événement approuvé par le CCC :

- | | |
|--|---|
| a) Name of the club or organization holding the event; | a) Le nom du club ou de organisme qui tient l'événement; |
| b) Type of event (All Breed(s) or Specialty Breed(s)); | b) Le type d'événement (toutes races ou race(s) spécifique(s)); |
| c) Date of the event; | c) Les dates de l'événement; |
| d) Closing date and time for registration; | d) La date et l'heure de clôture des inscriptions; |
| e) Event location (city, province). | e) Lieu de l'événement (ville, province). |

11.2 The following information must be printed in the flyer:

11.2 Les renseignements suivants doivent figurer dans le prospectus :

- | | |
|--|--|
| a) Location and exact address of the event. | a) L'emplacement, l'adresse exacte de l'événement; |
| b) The statement "This show is held under the rules of Chats Canada Cats" as well as the CCC logo and website. | b) L'énoncé : « Cette exposition est tenue en vertu des règlements du Chats Canada Cats », le logo du CCC ainsi que l'adresse du site Web du CCC; |
| c) The name and address for sending registrations as well as the telephone number and email address to reach the Entry Clerk. | c) Le nom, l'adresse où envoyer les inscriptions, le numéro de téléphone et le courriel pour joindre le secrétaire aux inscriptions; |
| d) The names of the judges and the type of judging. | d) Une liste des juges et le type de jugement qu'ils feront; |
| e) The number and type of rings. | e) Le nombre et le type d'arène; |
| f) The entry fees, other fees and options such as additional cage spaces, "kitten for sale" cages, marked catalogues, advertisement etc. | f) Le montant des droits d'inscription, des frais afférents et des options (les espaces supplémentaires de cage, cages de chatons à vendre, catalogues marqués, publicités, etc.); |
| g) The list of prizes where offered. If money prizes are offered, the amount of each prize must be indicated. | g) La liste des prix si offerts – si des prix en espèce sont prévus, le montant de chaque prix doit être indiqué; |

Manual of Policy and Procedure, Chapter 9 – Shows and Contests

Manuel des politiques et procédures, Chapitre 9 – expositions et concours

Adopted on/Adopté le 2015-10-08

Last modification/dernière modification le 2020-01-28

- | | |
|--|--|
| <p>h) A description of non-official classes if offered.</p> | <p>h) Si des classes ou catégories non officielles sont offertes, une description de celles-ci;</p> |
| <p>i) A statement that no payment will be accepted at the door. It must be sent at the time of registration and paid in Canadian funds only.</p> | <p>i) Une déclaration que les paiements doivent être faits au moment de l'inscription, aucun paiement à la porte ne sera accepté et que le paiement doit être fait en devise canadienne seulement;</p> |
| <p>j) It must be stated whether the club will provide food and litter for the show.</p> | <p>j) Indiquer si le club fournit la nourriture à chat et la litière;</p> |
| <p>k) Cat friendly hotels or motels and/or where the organizing club has an agreement.</p> | <p>k) Les motels ou hôtels acceptant les chats et/ou avec qui le club organisateur a une entente;</p> |
| <p>l) All cats entered in a Canadian show must be individually registered with the CCC, with the exception of kittens less than eight (8) months old that can be entered with their CCC litter registration number, and Household Pets that have not yet received the Good Citizen title that can be entered without a number.</p> | <p>l) Tous les chats inscrits à une exposition canadienne doivent être dûment enregistrés individuellement au CCC. Cependant, les chatons de moins de 8 mois peuvent être inscrits avec leur numéro de portée du CCC et les chats domestiques sont acceptés sans numéro s'ils n'ont pas encore reçu le titre de Bon citoyen;</p> |
| <p>m) All cats eligible for registration with the CCC but for which registration is pending may obtain a Listing number to participate in CCC's activities.</p> | <p>m) Tous les chats éligibles à l'enregistrement au CCC, mais qui n'a pas encore complété la démarche doivent obtenir un numéro d'enregistrement temporaire (listing) pour participer aux activités du CCC;</p> |
| <p>n) No cat can be withdrawn or entry fees returned after the closing date of registration.</p> | <p>n) Aucun chat ne peut être retiré et il n'y a aucun remboursement après la date limite d'inscription;</p> |
| <p>o) No kitten less than three (3) calendar months of age may enter the show hall for CCC's Recognized Breeds as well as New Breeds and Experimental</p> | <p>o) Aucun chaton âgé de moins de trois(3) mois de calendrier n'est admis sur les lieux d'exposition pour les races reconnues par le CCC, les nouvelles</p> |

- Breeds. See section 3.5 for exceptions. races et les races expérimentales – pour les exceptions, voir section 3.5;
- p) The club, organizing committee and/or individual member will not be liable in the event of loss or damage to a cat or container. p) Le club, le comité organisateur et/ou membre individuel de club ne sera pas responsable des dommages ou perte d'un chat ou d'un transporteur;
- q) Exhibitors are responsible for a correct description of their entries and must abide by their own errors. Cats wrongfully entered in a show cannot receive prizes in classes except at the discretion of the show committee when the error is the exhibitors. q) Les exposants sont responsables de la façon dont leurs chats sont inscrits et doivent assumer la responsabilité de leurs erreurs. Les chats inscrits de façon incorrecte ne peuvent pas recevoir de prix dans des catégories, sauf à la discrétion du comité organisateur, si cette erreur est celle de l'exposant.
- 11.3 A copy of the show flyer (electronic or other) must be sent to CCC Head Office as soon as possible for publication in the calendar of events and for validation of the Executive Committee. 11.3 Une copie, électronique ou autre, du prospectus doit être acheminé au siège social du Chats Canada Cats dès que possible afin qu'il puisse être publicisé sur le calendrier des événements et validé par le Comité exécutif.
- 11.4 Show flyers must be printed in Canada's official languages. 11.4 Les prospectus doivent être disponibles dans les deux(2) langues officielles.
- 11.5 When necessary, clubs can include additional rules but these must be announced in the flyer and must be applied. 11.5 Les clubs peuvent inclure d'autres règlements qu'ils jugent nécessaires. Cependant, si d'autres règlements sont inclus, ils doivent être annoncés dans le prospectus et être appliqués.
- 11.6 Show flyers for a conformation event which includes a non-standard contest must include the following information: 11.6 Le prospectus d'une exposition de conformation qui comprend un concours atypique doit inclure les renseignements complets sur le concours, tels que :
- a) Eligibility for entry; a) Les qualifications requises pour

- | | |
|-------------------------------------|---|
| b) Name of approved judge; | l'inscription; |
| c) Time of judging; | b) Le nom du juge approuvé; |
| d) Distribution of money prizes; | c) L'heure du jugement; |
| e) Details on other prizes offered. | d) La distribution des prix en espèce; |
| | e) Les détails de tous autre prix offert. |

- | | |
|---|---|
| 11.7 Should a club consistently fail to send a copy of its show flyer to the CCC; the matter will be forwarded to the Ethics and Discipline Committee for appropriate action. | 11.7 Si un club omet régulièrement d'envoyer une copie de son prospectus au Chats Canada Cats, ce fait sera porté à l'attention du Comité d'éthique et de discipline qui prendra les mesures appropriées. |
|---|---|

12. Show Catalogue

12. Catalogue des exposants

- | | |
|--|---|
| 12.1 The following information must be listed on the front cover or on the first page of the show catalogue: | 12.1 Les renseignements suivants doivent être imprimés sur la page couverture ou à l'intérieur de la première page du catalogue : |
|--|---|

- | | |
|---|---|
| a) The name(s) of the organizing club(s). | a) Le nom complet du club ou des clubs organisant l'exposition; |
| b) The date(s) of the show. | b) Les dates de l'exposition; |
| c) The statement "This show is held under the rules of Chats Canada Cats", as well as CCC logo and website. | c) L'énoncé : « Cette exposition est tenue en vertu des règlements du Chats Canada Cats », le logo du CCC ainsi que l'adresse du site Web du CCC. |

- | | |
|---|--|
| 12.2 The following information must appear inside the show catalogue: | 12.2 Les renseignements suivants doivent figurer dans le catalogue des exposants : |
|---|--|

- | | |
|--|--|
| a) A list of the officers of the club and email addresses (optional). | a) Une liste des membres de l'exécutif du club et leur adresse courriel (si désiré); |
| b) Members of the show committee and their positions as officials of the show. | b) Une liste des membres du comité d'exposition organisateur de |

l'événement et leurs fonctions;

- | | |
|--|---|
| c) Explanation of points system (chart or other). | c) Une explication quant à la comptabilisation des points (tableau ou autre); |
| d) Representatives of the CCC show committee. | d) Le nom des représentants du Comité d'exposition du Chats Canada Cats. |
| e) A complete list of the judges, their association affiliation and type of show they are judging. | e) Une liste complète des juges, leur provenance et leur mandat pendant l'exposition. |

Example:

Mr. John Judge (CCC) Windsor, On TR/AB
Ms. Joan Judge (LOOF) Windsor, Qc SP

Example :

Mr. John Judge (CCC) Windsor, On TR/AB
Ms. Joan Judge (LOOF) Windsor, Qc SP

- | | |
|---|--|
| 12.3 Only titles recognized by Chats Canada Cats are authorized on registration forms and in show catalogues. | 12.3 Seuls les titres reconnus par le Chats Canada Cats sont autorisés sur les formulaires d'inscription et dans les catalogues des exposants. |
| 12.4 The following format must be used in each catalogue: | 12.4 Chaque catalogue doit respecter le format suivant : |
| a) Presentation, administration; | a) Présentations, administration; |
| b) Long Hair Kitten Class, followed with Short Hair; | b) Catégorie chaton poil long, ensuite poil court; |
| c) Championship Class Long Hair, followed with Short Hair; | c) Catégorie championnat poil long, puis poil court; |
| d) Alter (sterilized) Class Long Hair, followed with Short Hair; | d) Catégorie opérés poil long puis poil court; |
| e) Household Pets Class; | e) Catégorie domestiques; |
| f) Constituent Crossings Class; | f) Croisements constituants; |
| g) New Breeds Class; | g) Catégorie nouvelles races; |

- | | |
|---|--|
| h) Experimental Breeds Class: | h) Catégorie races expérimentales: |
| i) Marked final sheets: | i) Feuilles de compilation de finales: |
| j) Advertisement may be inserted between classes. | j) La publicité peut être intercalée entre les catégories. |
| 12.5 Information on each cat must be presented in the following order in the catalogue: | 12.5 Les renseignements donnés sur chaque chat dans le catalogue doivent être présentés dans l'ordre suivant : |
| a) Name of the cat as recorded on the CCC registration. | a) Le nom de chaque chat tel qu'inscrit sur l'enregistrement au CCC; |
| b) Date of birth. | b) sa date de naissance; |
| c) Age. | c) son âge; |
| d) Name of sire and dam. | d) les noms de son père et de sa mère; |
| e) Name of breeder and owner (and agent if known). | e) les noms de l'éleveur et du propriétaire (et le nom de l'agent si fourni); |
| f) The regional number must be printed after the owner's name. | f) le numéro de la région à côté du nom du propriétaire. |
| 12.6 CCC TITLES MUST NOT APPEAR in the catalogue listing as they are not part of the entry's name. However, they can be indicated for the parents. | 12.6 Les titres CCC NE DOIVENT PAS être indiqués dans le catalogue. Ils ne font pas partie du nom du chat, mais ils peuvent être indiqués pour les parents. |
| 12.7 It is prohibited to accept substitute cats in place of regular entries after the catalogue has been printed. | 12.7 Il est interdit d'effectuer des substitutions de chats après l'impression du catalogue. |
| 12.8 All entries must appear in numerical order in the catalogue. | 12.8 Tous les chats inscrits doivent paraître dans le catalogue en ordre numérique. |
| 12.9 An official form to request confirmation of a CCC title must be inserted in the show catalogue. | 12.9 Un formulaire officiel de demande de confirmation de titre du CCC doit être inséré dans le catalogue de l'exposant. |
| 12.10 When multiple rings are held concurrently, the catalogue must be printed in the following manner: | 12.10 Lorsque des jugements ont lieu dans plusieurs arènes concurremment, le catalogue doit |

être imprimé de la façon suivante :

- | | |
|--|--|
| a) A column for each ring must be headed with the name or initials of the judge and ring number or name. | a) Il doit y avoir une colonne pour chaque arène avec comme en-tête le nom ou les initiales du juge et le numéro ou nom de l'arène. |
| b) The entry's number, its name (in capital letters with no title indicated) and spaces for its awards must appear on the same line. | b) On doit y indiquer le numéro de catalogue de chaque chat, son nom (en lettres majuscules, sans titre) et il doit aussi y avoir assez d'espace pour inscrire pour les prix gagnés. |
| c) All headings (name of breed, color, and competitive class) should be centered on the page. | c) Tous les en-têtes (races, couleur et catégorie de compétition) doivent être centrés sur la page. |
| d) The following abbreviations should be used: | d) Les abréviations suivantes doivent être employées : |

Abbreviations/Abréviations	Description
KIT	Kitten/Chaton
OPC	OPEN in Championship Class/OUVERT dans la catégorie championnat
CH	Champion
GCH	Grand champion
OPP	OPEN in Premiership Class (sterilized)/Ouvert dans la catégorie primorat (stérilisé)
PR	Premier
GPR	Grand premier
AOV	Any Other Variety/toute autre variété
CC	Constituent Crossing/Croisement constituant
EXP	Experimental Breed/race expérimentale
HHP	Household Pet
GC	Good Citizen/Bon citoyen
GDC	Grand Citizen/Grand citoyen
NB	New Breed/Nouvelle race
KHP	Household Pet Kitten (Abbreviation to be used when a HHP Kitten class is offered)/ Domestique chaton (abréviation utilisée lorsqu'une catégorie chaton domestique est offerte).

e) Example of a catalogue section:

Judges / Juges	LAU	RC	LAN	INT
Saturday/samedi	JJ	JJ	JJ	JJ
Sunday/dimanche	JJ	JJ	JJ	JJ

LONGHAIR KITTENS – CHATONS À POIL LONG

BALINAIS À POIL LONG / BALINESE LONGHAIR

Mâle aux pointes seal

Seal Point Male

PURMIX BISMARCK OF SUSHI	1				
BAM101750-012345 2014-01-09	0,7				
P/S : GCH Edelmax Mika of Purmix	KIT	_____	_____	_____	_____
M/D : Purmix Penelope					
EL/BR : Terence Master	KIT	_____	_____	_____	_____
PR/OW : Natalie Labrie (6)					
AG : Terence Master					

- | | |
|--|--|
| 12.11 If the show standard for any breed is printed in the catalogue or available for distribution at a CCC show, the standard must be the exact CCC standard for the breed. | 12.11 Si le standard d'une race quelconque est imprimé dans le catalogue ou s'il est distribué lors d'une activité du CCC, il doit s'agir du standard précis du CCC pour cette race. |
| 12.12 A list of the entry numbers, exhibitors' names and addresses must be sent to CCC Head Office. A list of the entry numbers and exhibitors' names (no addresses) is to appear in the show catalogue. | 12.12 Une liste des numéros des chats inscrits, des noms des exposants et de leur adresse doit être envoyée au siège social du CCC. Une liste des numéros des chats inscrits ainsi que le nom des exposants (sans leur adresse) doit apparaître dans le catalogue des exposants. |
| 12.13 If a cat is judged to be too big to be displayed in the regulatory show cages, the word "OVERSIZE" must appear next to the competition number of the cat. | 12.13 Si un chat est jugé trop grand pour être présenté dans les cages d'exposition réglementaire, la mention « OVERSIZE » doit figurer à côté du numéro de compétition du chat. |

13. Confirmation of entry

13.1 Upon receipt of entries prior to the closing date, the Entry Clerk must send a confirmation of registration to the exhibitor by email. This confirmation must include the following information:

- a) Information on each registered cat as they appear in the show catalogue.
- b) Directions to the show hall.
- c) A statement that the club will not be liable in the event of loss or damage to a cat or container. This also applies to the organizing committee and individual members.
- d) A statement that all cats on show site must be accompanied with the following documents: health records, proof of microchip and a copy of their CCC registration. Failure to comply with this rule may result in the removal of the entry from show site. The matter will then be forwarded to the Ethics and Discipline Committee.

13.2 The confirmation of registration may be used as a receipt for registration fees. If not, the club must provide a receipt to the exhibitor for all incurred expenses.

13. Confirmation d'inscription

13.1 Lorsque les inscriptions sont reçues dans les délais dûment complétées, le secrétaire aux inscriptions doit faire parvenir par courriel une confirmation d'inscription à l'exposant, cette confirmation doit inclure les renseignements suivants :

- a) Les informations de chaque chat inscrit telles qu'elles apparaîtront dans le catalogue des exposants.
- b) Les indications routières pour se rendre au lieu d'exposition.
- c) Un énoncé indiquant que le club ne sera pas responsable des dommages ou pertes causés à un chat ou au matériel d'un exposant. Cette directive s'applique également au comité organisateur ainsi qu'aux membres de façon individuelle.
- d) Mentionner que tous les chats sur les sites d'une exposition féline doivent être accompagnés de la documentation suivante : son carnet de santé, sa preuve de micropuce et sa copie de l'enregistrement au CCC. Le refus de se conformer peut entraîner l'expulsion du site et le cas sera référé au Comité d'éthique et de discipline.

13.2 La confirmation d'inscription peut faire office de reçu pour les frais d'inscription. Si ce n'est pas le cas, le club doit aussi émettre un reçu à l'exposant pour tous les droits perçus.

14. Prizes and Titles

14.1 For the list of titles recognized by Chats Canada Cats, see Appendix 1 – Titles.

14.2 Errors and cancellation of points

a) Head Office will identify and assign prizes but will not be held responsible for mistakes in assigning prizes which may result from an error on the entry form.

b) The cancellation of points, or qualifying scores, because of errors on the entry form is limited to those details which are essential to the record keeping in shows and contests namely:

- i. The cat's name;
- ii. The individual registration number, listing number and microchip number;
- iii. Incorrect name of owner at time of show;
- iv. Incorrect class.

c) Should Head Office discovers that a cat awaiting registration does not have an active Listing number, after having attained the required points for any prizes and titles, it shall require that the owner of the cat registers his cat with Chats Canada Cats within thirty (30) days. If the owner fails to register his cat within thirty (30) days, the prizes and titles earned by said cat will be cancelled.

d) When prizes and titles are cancelled, Manual of Policy and Procedure, Chapter 9 – Shows and Contests

Manuel des politiques et procédures, Chapitre 9 – expositions et concours
Adopted on/Adopté le 2015-10-08

Last modification/dernière modification le 2020-01-28

14. Prix et titres

14.1 Pour la liste des titres décernés et/ou reconnus par le Chats Canada Cats, voir « Annexe 1 – Titres ».

14.2 Erreurs et annulations de points

a) Le siège social identifiera et attribuera les prix mais ne sera pas tenu responsable des erreurs d'attribution de prix pouvant découler d'erreur sur le formulaire d'inscription.

b) L'annulation de points ou des pointages de qualification en raison d'erreurs sur le formulaire d'inscription est limitée aux détails qui sont essentiels à la tenue des dossiers d'exposition et de concours, notamment :

- i. Le nom du chat;
- ii. Le numéro d'enregistrement, le numéro d'inscription temporaire (listing) et le numéro de micropuce;
- iii. Le nom du propriétaire du chat est erroné à la date de l'événement.
- iv. Une catégorie erronée.

c) Si le siège social se rend compte qu'un chat en attente d'enregistrement qui n'a pas de numéro d'enregistrement temporaire actif, après avoir obtenu les points à l'obtention d'un statut d'un titre ou un prix, il peut exiger que le propriétaire du chat complète l'enregistrement au Chats Canada Cats dans un délai de trente(30) jours. À défaut de compléter l'enregistrement, les prix et titres obtenus par le chat en question seront annulés.

d) Lors d'une annulation de prix ou de

wins and titles are not transferable to the next cat.

titre, les points ou les titres ne sont pas transférés chat au suivant.

- e) Failure to pay fees for a Listing number (dishonored cheque) disqualifies the exhibitors and all their cats from future CCC sanctioned shows until all their debts are paid. In addition, all titles and wins earned by the cat in the show will be cancelled for that period.

- e) Le non paiement d'un numéro temporaire d'enregistrement (chèque sans provision) suspend tous les droits de l'exposant ainsi que tous ses chats d'être présents activités du CCC jusqu'à ce que le paiement complet ainsi que des frais d'administration soit complété. De plus, il y a annulation de tous les points et titres gagnés par le chat en question pour la période donnée.

15. Show procedure and conduct

15. Logistique des expositions

15.1 Ring

15.1 Arène

- a) The show committee shall ensure that adequate lighting is provided in rings, so that judges may clearly distinguish the shade of eye and coat color of each entry.
- b) Sufficient space shall be provided between the judging table and judging cages in each ring.
- c) Dismantling of cages shall be left to the discretion of the show committee, but cannot be initiated while cats are still in judging cages.

- a) Le comité organisateur verra a fournir un éclairage adéquat dans arène afin que les juges puissent distinguer facilement la couleur des yeux et les couleurs de chaque chat.
- b) Les arènes doivent permettre de se déplacer avec aisance entre la table de jugement et les cages de jugement.
- c) Le démantèlement de l'exposition est laissé à la discrétion du comité organisateur, mais ne peut commencer tant qu'il y aura des chats dans les cages de jugements.

15.2 Judging Cages

15.2 Cages de jugement

- a) A minimum of ten (10) judging cages must be provided in each ring.
- b) Judging cages must be completely separated by sheets of non-porous material preferably made of plastic

- a) Un minimum de dix(10) cages de jugement doit être fourni dans chaque arène.
- b) Les cages de jugement doivent être séparées les unes des autres par une paroi rigide et non poreuse,

and mounted in a manner permitting cleaning between the arrivals of each cat.

préférentiellement de matière plastique, permettant le nettoyage avant l'arrivée de chaque chat.

c) Stacking of cages is not allowed.

c) Il n'est pas permis de superposer les cages.

d) All judging cages must be placed on tables with solid legs.

d) Toutes les cages de jugement doivent être placées sur des tables à pattes solides.

e)

f) If a cat registered with the word "OVERSIZE", which is too big to be displayed in the regulation show cages, the club must provide a side table and a larger and more solid cage for the presentation of this cat

e) Si un chat inscrit avec la mention « OVERSIZE », donc trop grand pour être présenté dans les cages d'exposition réglementaire, le club doit fournir une table d'appoint et une cage plus grande et plus solide pour la présentation de ce chat.

15.3 Material

15.3 Matériel

a) The show committee must provide a First Aid kit in each ring.

a) Le comité organisateur doit s'assurer qu'il y a une trousse de premiers soins dans chaque arène.

b) The show committee shall provide an adequate table covered in a washable material such as polypropylene. Paper towels and spray disinfectant shall be provided for each judge and steward appointed to clean cages in each ring. Only such disinfectant as supplied by the show committee may be used by the judge. It is also suggested that a small table be provided to raise the height of the judge's work surface.

b) Le comité organisateur fournira à chaque juge une table adéquate recouverte d'un matériel lavable tel que du polypropylène épais pour lui permettre d'effectuer son travail. Des papiers essuie-tout et du désinfectant en atomiseur seront fournis au juge et à chaque préposé au nettoyage des cages de chaque arène. Le juge ne devra utiliser aucun autre désinfectant que celui fourni par le comité organisateur. De plus, pour élever la surface de jugement, il est suggéré qu'une petite table soit mise à la disposition du juge.

15.4 Show Hall

7.1 La salle d'exposition

a) The show committee shall assign a

a) Le comité organisateur devra assigner

location for all entries. All cats of a particular exhibitor and/or agent shall be placed together.

un emplacement à tous les chats. Tous les chats appartenant à un même exposant et/ou agent devront être placés ensemble.

b) Dismantling of cages shall be left to the discretion of the show committee, but cannot be initiated while cats are still in judging cages.

b) Le démantèlement de l'exposition sera laissé à la discrétion de comité organisateur mais ne peut commencer tant qu'il y aura des chats dans les cages de jugement.

16. Duties of the Show Committee

16. Tâches du comité organisateur d'exposition

16.1 The following duties are assigned but not restricted to the volunteers of the show committee. The show committee consists of at least five (5) persons.

16.1 Les tâches ici-bas sont dévolues, mais non restreintes, aux bénévoles du Comité organisateur du club organisateur d'exposition. Ce comité est au minimum formé de cinq(5) personnes.

16.2 The **Show Manager** is responsible for all aspects of conducting the show as well as the final decisions made on the day of the event.

7.2 Le **Directeur d'exposition** est la personne en charge de la coordination du Comité d'exposition. Il est responsable des décisions finales, le jour même de l'événement.

It is recommended that the show manager or other appointed person calculate 30 cats/hour/ring to be handled in order for the show to finish by the advertised time. This schedule should be provided to each judge at the beginning of the show.

Il est recommandé que le Directeur d'exposition ou autre personne désignée fasse un horaire en calculant le nombre de 30 chats à l'heure par arène pour que l'exposition finisse à l'heure publiée. Cet horaire devra être distribué à chaque juge de l'exposition.

The show manager has the authority and responsibility to advise judges if they are behind schedule.

Le Directeur d'exposition a l'autorité et la responsabilité d'aviser les juges s'ils ne suivent pas l'horaire.

16.3 The **Entry Clerk** is duly appointed by the show committee for collecting

16.3 Le **Secrétaire aux inscriptions** est la personne dûment mandatée par le

entry forms, sending entry confirmations, collecting registration fees and other fees owed, preparing the show catalogue and the judges' books.

The Entry Clerk or other appointed person is mandated by the Show committee to record all absentees, changes, and omissions on the Transfer and Absentee List during the show as well as collect forms and money owed to the club.

Immediately before the show is to begin, the Entry Clerk or other appointed person will give one copy of the completed Transfer and Absentee List to the following people:

- Each clerk in each ring;
- Announcer;
- Master clerk.

After the show, the Entry Clerk must send all original documents (results and other required documents) to Head Office as well as payment of administration fees in due time.

If the Entry Clerk does not execute the above-mentioned duties, he/she will be responsible for supervising the accomplishment of said duties.

16.4 The **Show Treasurer** or other appointed person shall be responsible for all cash and cheques coming in and out of the show hall. At the end of the

comité organisateur pour la réception des inscriptions, l'envoi des confirmations, la collection des frais d'inscriptions et afférents, de la préparation des catalogues des exposants, de la préparation des livres des juges.

Le secrétaire aux inscriptions ou autre personne désignée doit noter sur la liste des transferts et absences tous les changements, absences ou omissions pendant le déroulement de l'exposition et recueillir les formulaires et l'argent.

Avant le début immédiat de l'exposition, le secrétaire aux inscriptions ou autre personne désignée remettra un exemplaire de la liste complète des transferts, absence aux personnes suivantes :

- Commis de chaque arène
- L'annonceur
- Le maître-commis

Après l'activité, le secrétaire aux inscriptions est responsable de faire parvenir les originaux des résultats et les autres documents demandés au siège social ainsi que le paiement des frais administratifs dans les délais prévus.

Si elle ne fait pas ces tâches elle-même, elle est responsable de superviser l'accomplissement de ces tâches.

16.4 Le **Trésorier de l'exposition** ou autre personne désignée sera responsable de tous les argents et/ou chèques entrant ou sortant de la salle

show, he/she is responsible for checking the judge's expense accounts for correctness and for issuing cash or a cheque to a judge (making sure all receipts are signed). When the show is over, the show treasurer must count all cash with another member of the show committee to attest to the total cash on hand.

- 16.5 The **Person in charge of hospitality** or other appointed person shall supply and help with the distribution of rosettes and catalogues upon arrival of the exhibitors. This person must also provide extra ribbons in case a ring runs out of them. If there are money prizes, the Entry Clerk shall distribute them in rings at the right time.

He/She is also responsible to provide meals, snacks and refreshments to show personnel and volunteers as well as negotiate hotel accommodations for personnel and exhibitors.

- 16.6 The **Person in charge of communications** or other appointed person is responsible for promoting the event with cat breeders as well as the public through press releases, advertisement, emails, special invitations, etc.

- 16.7 As a volunteer in the organization but not necessarily a member of the show committee, a **Show Announcer** will be appointed by the Club. The show announcer must be familiar with the CCC Show Rules and have on hand

d'exposition. À la fin de l'exposition, il vérifiera le compte de dépense de chaque juge et paiera par chèque ou en argent comptant (en s'assurant qu'ils signent des reçus). Une fois l'exposition terminée, le trésorier devra compter tout l'argent en présence d'un autre membre du comité organisateur afin de vérifier le montant exact en caisse.

- 16.5 Le **Responsable de l'accueil** ou autre personne désignée devra fournir et aider la distribution des rosettes et des catalogues à l'arrivée des exposants. Cette personne devra voir à ce qu'il y ait un surplus de rubans plats disponibles au cas où les arènes en manqueraient. S'il y a des prix dans certaines arènes, cette personne devra les transmettre aux bons moments aux arènes.

Il est aussi responsable de l'accommodation (repas, goûters, rafraichissements, etc.) du personnel et des bénévoles. De négocier l'hébergement pour le personnel et les exposants.

- 16.6 Le **Responsable des communications** ou autre personne désignée est la personne responsable de faire rayonner l'événement dans le réseau des éleveurs de chats, mais aussi dans la communauté. Par le biais de communiqués, publicité, courriels, invitations spéciales, etc.

- 16.7 Parmi les bénévoles de l'organisation, mais ne faisant pas nécessairement partie du comité organisateur, un **annonceur** sera désigné par le club. Cet annonceur doit connaître les règles d'exposition du CCC et avoir en

an up-to-date edition of these rules.

Chats Canada Cats respects the Official Languages Act. All announcements at the show must always be in French and English.

sa possession un exemplaire à jour de ces règlements.

Le Chats Canada Cats respecte la *Loi sur les langues officielles*, en conséquence, les annonces lors d'une exposition devraient toujours être en anglais et en français.

The show announcer shall:

L'annonceur devra :

- | | |
|---|--|
| a) Announce any changes in entries at the beginning of the show (i.e. absentees, class changes, etc.); | a) Annoncer tous les changements se rapportant aux inscriptions au début de l'exposition (absences, changements de catégories, etc.); |
| b) Be supplied with numbers called for in each ring. | b) Être avisé des numéros qui sont appelés dans chaque arène; |
| c) Be supplied with the show catalogue and judging schedule. | c) Être muni d'un catalogue et d'un horaire de jugement; |
| d) Make any announcements that the show committee may ask (i.e. upcoming shows, advertisements, draw prizes, etc.). | d) Faire part de toute annonce demandée par le comité organisateur (exposition à venir, publicité, prix de tirage, etc.); |
| e) Be located at a central point in the show hall provided the gate or exhibitor movements are not interrupted. He should be provided with a microphone, a table and two chairs, pens, and paper. | e) Être situé à un endroit stratégique de façon à ne pas nuire à la circulation, mais près des arènes. Il devra avoir à sa disposition un microphone, une table, deux chaises, ainsi que du papier et des crayons. |
| f) Should call cats to ring twice (2) only. | f) N'appeler des chats que deux (2) fois seulement; |
| g) Assist in keeping the show running smoothly. | g) Aider au bon déroulement de l'exposition; |
| h) Advise spectators to clear the way for cats coming to the rings if the hall is crowded. | h) S'il y a foule dans la salle, demander aux visiteurs de laisser passer les exposants qui se rendent aux arènes avec leurs chats; |
| i) Advise spectators to keep out of the judging rings and to keep fingers out of the cages at all times. | i) Aviser les spectateurs de ne pas entrer dans les arènes et de ne pas mettre leurs doigts dans les cages des chats et ce, en tout temps; |
| j) Announce any other items that the show manager may direct. | j) Annoncer tout autre sujet que le directeur de l'exposition pourrait lui demander; |
| k) Announce the cat numbers called for | k) Annoncer les numéros des chats en |

finals.

16.8 The show committee shall designate a **Master Clerk** who will be responsible for collecting results in each ring. The Organizing committee will also designate **Clerks** for each ring.

16.9 The show committee shall designate a **Ticket Office Clerk** who will be responsible for welcoming visitors and collect entry fees.

16.9 The show committee is required to subscribe to two million dollars (\$2,000,000) third party liability insurance. A proof of insurance must be sent to Head Office at least five (5) days before the event.

17. Judges' Books and Files

17.1 The Judges' Books shall be prepared in sequence by catalog numbers (not the time of judging). The color, breed, sex, classification, age (indicated in years and months) and the catalogue number of each cat must appear in judges' books. At least two (2) lines should be left between each class (Open, Champion, Grand Champion) to allow for transfers.

17.2 Judges' books shall be clearly marked on the 3-part NCR forms and shall include the following information: breed, color, sex, classification, age (in years and months) and catalogue entry number. Names **MUST NOT**

finales.

16.8 Le comité organisateur devra désigner un **maître-commis** pour la gestion des résultats des arènes de l'exposition. Le Comité organisateur désignera aussi **des commis** pour chaque arène.

16.9 Le comité organisateur devra désigner un **Responsable de la billetterie** qui sera responsable de l'accueil des visiteurs et des argents générés par les entrées.

16.10 Le comité organisateur doit souscrire à une assurance responsabilité civile pour l'événement d'une couverture de deux millions de dollars (2 000 000\$). Une copie de la preuve d'assurance doit être envoyée au siège social au moins cinq (5) jours avant l'événement.

17. Livres et dossiers des juges

17.1 Les livres des juges seront préparés en suivant l'ordre numérique du catalogue (et non l'horaire de jugement). La couleur, la race, le sexe, la classe, l'âge (en année et en mois) et le numéro de catalogue de chaque chat doivent être indiqués dans les livres des juges. Un minimum de deux(2) lignes doit séparer chaque classe (Ouverte, Champion, Grand champion) pour effectuer les transferts.

17.2 Les livres des juges seront inscrits lisiblement sur les formulaires NCR en trois parties et comprendront les informations suivantes : race, couleur, sexe, catégorie, âge (années et mois) et numéro d'inscription du catalogue.

APPEAR in judges' books.

Les noms **NE DOIVENT PAS** paraître dans le livre des juges.

- | | |
|--|--|
| a) At the end of each breed in the Championship class the following should appear: | a) à la fin de chaque race dans la catégorie championnat devra paraître : |
| Best of Breed | Meilleur de la race |
| 2nd Best of Breed | 2 ^e meilleur de la race |
| Best Champion of Breed | Meilleur champion de la race |
| Best Grand Champion of Breed | Meilleur Grand champion de la race |
| | |
| b) At the end of each breed in the Premiership class: | b) Dans la catégorie primorat, après chaque race devra paraître : |
| Best of Breed | Meilleur de la race |
| 2 nd Best of Breed | 2 ^e meilleur de la race |
| Best Premier of Breed | Meilleur premier de la race |
| Best Grand Premier of Breed | Meilleur Grand premier de la race |
| | |
| c) At the end of each breed in the Kitten class: | c) Dans la catégorie des chatons, après chaque race devra paraître : |
| Best of Breed | Meilleur de la race |
| 2 nd Best of Breed | 2 ^e meilleur de la race |
| | |
| d) At the end of each breed in the Constituent Crossings class: | d) Dans la catégorie croisement constituants, après chaque race devra paraître : |
| Best of Breed | Meilleur de la race |
| 2 nd Best of Breed | 2 ^e meilleur de la race |
| | |
| e) At the end of each breed in the New Breeds class: | e) Dans la catégorie Nouvelle race, après chaque race devra paraître : |
| Best of Breed | Meilleur de la race |
| 2 nd Best of Breed | 2 ^e meilleur de la race |
| | |
| f) At the end of each breed in the Experimental Breeds class: | f) Dans la catégorie expérimentale, après chaque race devra paraître : |
| Best of Breed | Meilleur de la race |
| 2 nd Best of Breed | 2 ^e meilleur de la race |

- g) In the Household Pets class, the following should appear after the listing of Household Pets:
- Best Good Citizen
2nd Best Good Citizen
Best Grand Citizen
2nd Best Grand Citizen
- h) A separate page in the judges' books for each All Breed and Specialty final should appear, as well as for Household Pets. This is in addition to the NCR sheets for Championship, Kitten, Premiership and Household Pets finals.
- 17.3 The Entry Clerk must prepare a folder for each judge and the following information should be placed in it :
- a) The Judge's Book;
- b) NCR Finals Pages in three (3) copies. These forms must be completed by the Entry Clerk (name of club, date, place, etc.) so all the judge has to do is fill in the numbers and sign the forms;
- c) Clerks NRC evaluation sheet;
- d) Transfer and Absentee sheet (blank);
- e) Disqualification/Change of Classification sheet (blank);
- f) An expense account;
- g) Dans la catégorie des chats domestiques, les mentions suivantes doivent paraître à la fin de la liste des chats domestiques inscrits :
- Meilleur Bon citoyen
2^e meilleur Bon citoyen
Meilleur Grand citoyen
2^e Meilleur Grand citoyen
- h) Une page distincte doit être incluse dans le livre des juges pour chaque finale toutes races et spécialités, ainsi que pour les chats domestiques, en plus des feuilles NCR pour les finales de championnat, chatons, primorat et chats domestiques.
- 17.3 Le secrétaire aux inscriptions doit préparer pour chaque juge un dossier qui contiendra :
- a) Le livre des juges;
- b) Les feuilles de finale en trois(3) copies NCR. Ces formulaires doivent être remplis par le secrétaire aux inscriptions (nom du club, date de l'exposition, endroit, etc.) afin que le juge n'ait qu'à remplir les numéros et les signer;
- c) La feuilles NCR d'évaluation des commis;
- d) La liste des transferts et des absences (vierge);
- e) Un formulaire de disqualification et changements de classe (vierge);
- f) Un compte de dépenses;

- | | |
|--|--|
| <p>g) A judging schedule;</p> <p>h) Adequate number of pens, pencils, correcting fluid, and scratch pads;</p> <p>i) A stiff piece of cardboard (8 ½ x 11) to block out NCR forms;</p> <p>j) One 8½ x 11 empty envelop (for the judge's book, final sheets, evaluation sheets and disqualification sheet). This envelope will be sealed by the judge (with the judge's signature over the seal) and given to the Entry Clerk at the end of the show for him/her to dispatch to CCC Head Office along with the appropriate number of marked and unmarked catalogues. See Section 5.4.</p> <p>k) The Judge's Folder shall be placed in the hands of the judge upon entry into the ring.</p> | <p>g) L'horaire de jugement;</p> <p>h) Un nombre suffisant de stylos, crayons à mine, un correcteur et un bloc-notes;</p> <p>i) Une feuille de carton rigide 81/2 x 11 pour séparer les feuilles de finales NCR;</p> <p>j) Une enveloppe format lettre (pour le livre du juge, les feuilles de finales, les feuilles d'évaluation et le formulaire de disqualification). Elle sera scellée par le juge (avec signature du juge sur le rabat scellé) et donné au secrétaire aux inscriptions à la fin de l'exposition afin qu'il l'envoie au siège social du CCC avec les catalogues complétés et non complétés – voir section 5.4;</p> <p>k) Le dossier du juge lui sera remis à son arrivée dans l'arène de jugement;</p> |
|--|--|

DURING THE SHOW

PENDANT L'EXPOSITION

18. Show Procedure

18. Déroulement

18.1 Arrival

18.1 L'arrivée

- | | |
|---|--|
| <p>a) The Entry Clerk or other appointed person must record all absentees, changes, and omissions on the Transfer and Absentee list.</p> <p>b) Immediately before the show is to begin, the Entry Clerk or other appointed person will give one copy of the completed Transfer and Absentee List to the following people:</p> | <p>a) Le secrétaire aux inscriptions ou une autre personne désignée doit noter sur la liste des transferts et absences tous les changements, absences et omissions.</p> <p>b) Avant le début de l'exposition, le secrétaire aux inscriptions ou autre personne désignée remettra un exemplaire de la liste complète des transferts et absences aux personnes suivantes :</p> |
|---|--|

Each senior clerk in each ring:

Le commis responsable de chaque

Announcer;
Master clerk.

arène :
L'annonceur;
Le maître-commis.

Show Procedure

Déroulement

- | | |
|--|---|
| 18.2 The show manager or his assistant will ensure that the judging commences at the advertised time. | 18.2 Le Directeur de l'exposition ou son adjoint devra s'assurer que les jugements débutent à l'heure annoncée. |
| 18.3 The show manager or other appointed person will ensure that all aspects of the show are running smoothly. | 18.3 Le Directeur de l'exposition ou autre personne désignée devra également s'assurer du bon déroulement de l'exposition. |
| 18.4 The show manager should contact everyone in his committee from time to time throughout the show to be sure that they have carried through with their responsibilities. | 18.4 Le Directeur de l'exposition doit contacter les responsables des diverses tâches tout au cours de l'exposition afin de s'assurer qu'ils se sont acquittés de leurs responsabilités. |
| 18.5 No cats and kittens will be judged with ribbons on their necks or with other identification marks (including nail tip covers). Exception: A cat with a tattoo that is required for registration by a foreign government shall not be disqualified from participation in CCC events. | 18.5 Aucun chat ou chaton ne sera jugé avec des rubans autour du cou ou autre marque permettant de l'identifier (incluant protège-griffes). Exception : un chat portant un tatouage requis par un gouvernement étranger ne pourra être disqualifié aux événements du CCC. |
| 18.6 Exhibitors that arrive after the advertised check-in time are responsible for informing the master clerk and each of the ring clerks of their arrival and of all modifications. | 18.6 Les exposants qui arrivent après l'heure publiée du début de l'exposition, doivent informer le Maître-Commis et les commis de chaque arène de leur arrivée et de tous changements. |
| 18.7 Only kittens over twelve (12) weeks old are allowed on show site (except for Evolving Breeds – see 3.5). They must be accompanied with an up-to-date proof of vaccination. Exhibitors | 18.7 Seuls les chatons âgés de plus de 12 semaines (sauf exclusions – voir 3.5) sont admis sur les lieux d'exposition. Ils doivent être accompagnés de leur carnet de vaccination et ceux-ci |

found guilty of violation of this rule forfeit the right to remain in the show hall. The exhibitor must leave the show with any remaining cats or kittens entered in show or present for sale. The matter will then be forwarded to the Ethics and Discipline Committee.

doivent être à jour. L'exposant qui enfreint le règlement perdra son droit d'être dans la salle d'exposition. Il devra quitter la salle d'exposition et emporter avec lui tous ses autres chats inscrits pour la compétition ou la vente. Le Comité d'éthique et de discipline sera par la suite saisi du dossier.

18.8 All cats entered for competition must remain in the hall during the advertised hours of the show unless given permission to leave by the show committee.

18.8 Tous les chats inscrits en compétition devront demeurer dans la salle durant les heures annoncées à moins d'obtenir la permission du comité organisateur.

a) In the case of a show held over two days, entries must be taken from the show room at night.

a) Dans le cas d'une exposition de deux jours, les chats doivent être retirés de la salle d'exposition pour la nuit.

b) In the case of a show held over two days, failure to return any entry to the show room by commencement of judging the second day, without permission of the show committee, shall result in forfeiture of any awards won by such entries on the first day.

b) Dans le cas d'une exposition de deux jours, si un chat inscrit n'est pas présent à la salle d'exposition à l'heure où les jugements débutent le deuxième jour, à moins d'une permission du comité organisateur, il perdra tous les points gagnés le premier jour.

c) Under no circumstances may entries be removed from the show during the show hours except by reason of Veterinarian/Animal Health Technician's instruction, or by permission of the show committee. If it is, it will lose all points and title won during the show. If excused, both parties must sign a form excusing the cat from the show.

c) Un chat ne peut en aucun temps être retiré de la salle d'exposition pendant les jugements à moins d'avoir la recommandation d'un vétérinaire, d'un technicien en santé animale ou avec la permission du Comité organisateur. Sous peine de voir l'ensemble des points et des titres pour l'exposition retirés. Un formulaire de motivation d'absence doit être signé par les deux parties.

18.9 When an advertised judge is replaced, an exhibitor may withdraw his entries from competition in that ring before judging commences.

18.9 Advenant le remplacement d'un des juges annoncés, un exposant peut retirer ses chats de la compétition dans cette arène avant le début du

jugement.

- 18.10 When an entry becomes too nervous or intractable during the show, the exhibitor may, in consultation with the show committee, have the entry withdrawn for the rest of the show and the entry so marked in the judge's book (WITHDRAWN).
- 18.10 Si un chat devient trop nerveux ou impossible à manipuler au cours de l'exposition, l'exposant peut, après consultation avec le comité organisateur, le retirer pour le reste de l'exposition et le juge notera dans son cahier retiré (WITHDRAWN).
- 18.11 Under no circumstances may an entry be withdrawn from competition once judging commences except as provided in Article 8.1 b).
- 18.11 Un chat ne peut en aucun cas être retiré de l'arène une fois que le jugement est commencé, sauf tel que prévu à l'Article 8.1 b).
- 18.12 Exhibitors must not draw attention to their entries, nor make any comments on cats within the judge's hearing. No interference will be tolerated. Exhibitors found guilty of violation of this rule may be sanctioned.
- 18.12 Les exposants ne doivent pas parler au juge ni attirer son attention sur leur chat. Ils ne doivent pas faire de commentaires sur les chats de façon à ce que le juge les entende. Aucune manifestation ne sera tolérée. L'exposant agissant ainsi peut être sanctionné.
- 18.13 Unpleasant criticism of the show committee or judging unsupported by proper protest will be regarded as a violation of the present rules and will render the person or persons responsible to ejection from the show room and forfeiture of all prizes won.
- 18.13 Toute critique désobligeante à l'endroit du comité organisateur ou des jugements non suivis d'une plainte en bonne et due forme sera considérée comme une infraction aux présents règlements et rendra la ou les personnes responsables passibles d'expulsion de la salle et entraînera la perte de tous les points gagnés.
- 18.14 Once the cats are in the judging cages, exhibitors or agents may have no further contact with the entry until all ribbons have been hung. However, a judge may call upon the exhibitor or agent to bring the entry to the judge's table, should the cat appear to be unmanageable. The exhibitor would then be permitted this action only.
- 18.14 Une fois les chats apportés dans les cages de l'arène, les exposants ou agents ne peuvent avoir aucun contact avec eux tant que tous les rubans n'ont pas été accrochés. Un juge peut néanmoins se faire seconder par l'exposant ou l'agent pour apporter le chat à sa table s'il semble impossible à manipuler. Cette seule action de l'exposant sera alors permise.

- | | |
|---|---|
| <p>a) However, the exhibitor must clean urine, vomit or excrement that his cat could do in the judgment cage.</p> | <p>a) Cependant, l'exposant doit nettoyer urine, vomissements ou excréments que son chat pourrait faire dans la cage de jugement.</p> |
| <p>18.15 No flyers, pamphlets, circulars, etc. are allowed in the show hall except flyers announcing future CCC shows. Other flyers, pamphlets, circulars, etc. must have prior approval of the show committee or the show manager.</p> | <p>18.15 Aucun feuillet publicitaire, circulaire brochures, etc. mis à part ceux touchant les expositions futures du CCC, ne peuvent être distribués dans la salle d'exposition sans l'approbation du comité organisateur ou du Directeur d'exposition.</p> |
| <p>18.16 Judging is to take precedence over finals. A cat that is present and being judged in another ring does not have to be present for a final.</p> | <p>18.16 Les jugements ont priorité sur les finales. Si un chat est demandé dans une finale pendant qu'il se fait juger dans une autre arène, il ne sera pas nécessaire qu'il soit présent pour la finale.</p> |
| <p>18.17 Any rosettes or awards won in previous shows may not be exhibited nor be hung on cages, unless they were awarded that same show weekend.</p> | <p>18.17 Les rosettes ou prix obtenus lors d'expositions précédentes ne peuvent être apposés aux cages lors d'une exposition à l'exception des rosettes obtenues lors de la même fin de semaine d'exposition.</p> |

AFTER THE SHOW

APRÈS L'EXPOSITION

- | | |
|---|---|
| <p>18.18 After the show</p> <p>a) The Entry Clerk or other appointed person must send the following documents to CCC Head Office within seventy-two (72) hours (see section 5.4) of the closing of the show:</p> <p style="margin-left: 20px;">i. Judges' Books (including finals sheets and disqualification sheets) in their sealed envelope;</p> <p style="margin-left: 20px;">ii. All ring clerks marked catalogues clearly identified with the clerk's</p> | <p>18.18 Suite à l'exposition</p> <p>a) Le Secrétaire aux inscriptions ou toute autre personne désignée devra faire parvenir au siège social du CCC, dans les soixante-douze(72) heures (voir section 5.4) :</p> <p style="margin-left: 20px;">i) Les livres des juges (incluant la copie désignée des finales et la feuille de disqualifications) dans leur enveloppe scellée;</p> <p style="margin-left: 20px;">ii) Tous les catalogues marqués des</p> |
|---|---|

- name on the cover page;
- iii. The marked catalogue, including final sheets and master clerk sheets with number of Champions, Grand Champions, etc.;
 - iv. The judges' evaluation forms completed by the organizing committee.
 - v. All documents to which a payment is attached;
 - vi. All other catalogues, final sheets and correspondence must be sent by email within three (3) weeks following the closing of the show.
- b) If a club fails, for any reason, to have as many judges as it advertises in its flyer, a reimbursement or credit for a future show shall be issued by the club within fifteen (15) business days after the show according to the number of affected rings.
- commis de toutes les arènes en s'assurant que leur nom est bien indiqué sur la page couverture;
 - iii) Le catalogue marqué, incluant les feuilles de finales et les feuilles du maître-commis indiquant le nombre de Champions, Grand champions, etc.
 - iv) Les formulaires d'évaluation des juges remplis par le Comité organisateur;
 - v) Tous documents auquel un paiement est attaché;
 - vi) Tout autre catalogue requis, les feuilles de finales et correspondance doivent être envoyés dans les 3 semaines suivant la date de l'exposition par voie électronique.
- b) Si le nombre des juges présents à une exposition est moindre que le nombre annoncé dans le prospectus, pour quelque raison, le club doit offrir, dans les quinze (15) jours ouvrables suivant l'exposition un remboursement ou un crédit pour une future exposition en fonction du nombre d'arène touchée.

19. Veterinary and Health Regulations

It is recommended by Chats Canada Cats that all cats and kittens be vaccinated against Feline Panleukopenia and Respiratory Syndrome prior to the show.

19.1 Clubs may at their option hold vetted or non-vetted shows. This information MUST be included in the show flyer. Clubs are responsible for the expenses incurred should they

19. Règlements affectant la santé et l'examen vétérinaire

Le Chats Canada Cats recommande que tous les chats et chatons soient vaccinés contre la panleucopénie et les maladies respiratoires avant une exposition.

19.1 Les clubs ont le choix de précéder ou non leur exposition par un examen vétérinaire. Ce renseignement DOIT être inclus dans le prospectus. Les frais d'un tel examen seront couverts par le club.

choose to hold a vetted show.

- | | |
|--|---|
| <p>19.2 Provisions must be made by the club for a veterinarian to be on call for the duration of the show. A pre-determined fee must be established with the veterinarian prior to the date of the show.</p> <p>19.3 If a cat presents obvious symptoms of diseases or parasites, the show manager has the authority to have the cat suspended from competition and removed from the show hall if necessary. He can also ask for veterinary advice in order to make his decision.</p> <p>19.4 The show manager is authorized to verify that the number on the microchip transponder corresponds with the number recorded on the registration form. If the numbers do not correspond, he is authorized to have the cat removed from the show hall.</p> <p>19.5 If a cat is removed from the show hall for any of the above reasons, the exhibitor forfeits the right to remain in the show hall. The exhibitor must also leave the show with any remaining cats or kittens entered in show or present for sale. All titles and wins earned in the show will be cancelled and the matter will be forwarded to the Ethics and Discipline Committee.</p> | <p>19.2 Le club doit voir à ce qu'un vétérinaire soit disponible pour la durée de l'exposition, moyennant une rémunération fixée avant la date de l'exposition.</p> <p>19.3 Si un chat présente des symptômes évidents de maladies ou parasites, le Directeur de l'exposition a l'autorité de suspendre le chat de la compétition et l'expulser du site d'exposition si nécessaire. Il peut demander un avis médical d'un vétérinaire afin de prendre sa décision.</p> <p>19.4 Le Directeur d'exposition a l'autorité de vérifier la concordance du numéro du transpondeur micropuce implanté et le numéro inscrit sur le formulaire d'inscription. S'il y a non concordance, il y a l'autorité d'expulser le chat du site d'exposition.</p> <p>19.5 Si un chat est expulsé pour l'une des raisons ci-haut mentionnées, l'exposant perdra ses droits d'être présent dans la salle. Il devra aussi emporter avec lui tous les chats qui l'accompagnent et qui sont inscrits pour la compétition ou la vente. Il perd ses points et titres gagnés à cette exposition. Le Comité d'éthique et de discipline devra être saisi du dossier.</p> |
|--|---|

20. Clerks and Master Clerks

- 20.1 The clerk shall mark a minimum of one (1) catalogue for the club, as the cats are judged and ribbons are

20. Commis et maître-commis

- 20.1 Le commis devra compléter au moins un (1) catalogue pour le club au fur et à mesure que les chats sont

awarded; indicating First, Second and Third places, Best of Color and Second Best of Color as well as Best of Breed and 2nd Best of Breed. In the Championship, Premiership, Constituent Crossings and Household Pets classes, the clerk shall also mark in their catalogue as the classes are judged: Best Champions/Premiers/Good Citizens, Best Grand Champions/Grand Premiers/Grand Citizens and Grand Companions. The clerk shall also record the numbers of cats recalled in finals.

jugés et que les rubans sont décernés. En y indiquant les première, deuxième et troisième places, les meilleur et deuxième meilleur de la couleur ainsi que le meilleur et deuxième meilleur de la race. Dans les catégories championnat, primorat, croisements constituants et chats domestiques, le commis indiquera aussi dans le catalogue durant le jugement les gagnants, les meilleurs champions/premiers/bons citoyens, meilleurs grand champions/grands premiers/grands citoyens et grands compagnons. Le commis notera aussi les numéros des chats rappelés en finale.

20.2 All transfers and absences must be clearly marked.

20.2 Tous les transferts et absences doivent être clairement indiqués.

20.3 The clerk shall check the judge's sheets against the marked catalogue; he shall advise the judge as soon as possible of any discrepancies and shall initial the completely checked sheets. The checked and initialled sheets shall be turned over to the master clerk.

20.3 Le commis devra comparer les annotations sur les feuilles des juges avec celles de son catalogue. Il devra prévenir le juge si elles ne sont pas identiques et il apposera ses initiales sur les feuilles une fois qu'elles auront été complètement vérifiées. Ces feuilles de juge dûment vérifiées et initialées seront remises au maître-commis.

20.4 The clerk shall carry out other such duties, as the judge shall designate.

20.4 Le commis devra voir à toute autre tâche demandée par le juge.

20.5 The clerk shall not comment on any entry or on any aspect of the judging, except to point out an error in the judge's book, or to draw the judge's attention on an inadvertent error to the present show rules.

20.5 Le commis ne devra émettre aucun commentaire au sujet des chats jugés ou d'un aspect quelconque du jugement, sauf s'il s'agit de relever une erreur dans le livre du juge ou d'attirer l'attention de ce dernier sur une erreur involontaire aux présents règlements.

- | | |
|---|---|
| <p>20.6 The master clerk shall consolidate all judging records to a master catalogue. The master clerk shall check for completeness and mechanical correctness of the judging sheets and final sheets. Discrepancies shall be reported to the clerk assisting the judge for validation with the judge. The master clerk shall consolidate results after all sheets have been checked. The master clerk must insure that the verified judging sheets be available for exhibitors upon request.</p> | <p>20.6 Le maître-commis devra compiler les résultats de tous les jugements dans un catalogue maître. Le maître-commis devra vérifier l'état complet et l'exactitude mécanique des feuilles des juges et des feuilles de finales. Tout désaccord sera rapporté au commis du juge en question aux fins de vérification par le juge. Le maître-commis compilera les résultats une fois les feuilles vérifiées. Le maître-commis doit s'assurer que les feuilles des juges qui ont été vérifiées sont disponibles pour les exposants s'ils le demandent.</p> |
| <p>20.7 The master clerk will check each judge's finals for mechanical correctness and will mark and initial changes and additions required if the judge has left the show hall or is not available to make the correction. The master clerk shall also provide the Entry Clerk with a fully marked and accurate catalogue, including all rings at the close of the show.</p> | <p>20.7 Le maître-commis devra vérifier l'exactitude des finales de chaque juge quant à la mécanique et identifiera par son initial les changements et les ajouts requis si le juge a quitté la salle d'exposition ou n'est pas disponible pour faire la correction et remettre au Secrétaire aux inscriptions un catalogue marqué complet incluant toutes les arènes, à la fermeture de l'exposition.</p> |
| <p>20.8 All licensed clerks and master clerks must be CCC members.</p> | <p>20.8 Tous les commis et maître-commis détenant un permis doivent être membre du CCC.</p> |
| <p>20.9 Fees for clerks and master clerks – See Appendix 3.</p> | <p>20.9 Honoraires des commis et maître-commis – Voir annexe 3</p> |
| <p>21. Ribbons and Rosettes</p> | <p>21. Rubans et Rosettes</p> |
| <p>21.1 Flat ribbons MUST show the CCC crest and the win in the two official languages.</p> | <p>21.1 Les rubans plats DOIVENT porter le sigle du CCC et indiquer le prix gagné dans les 2 langues officielles.</p> |
| <p>21.2 The ribbon colors are:</p> | <p>21.2 Les couleurs des rubans sont :</p> |

Couleur/Color	Titre	Title
Rouge / Red	Meilleur de la division/couleur/sexe/race	Best of color/sex/breed division/colour/sex/breed
Rose /Pink	2e meilleur de la division/couleur/sexe/race	2nd Best of division/colour/sex/breed
Blanc / White	3e meilleur de la division/couleur/sexe/race	3rd Best of division/colour/sex/breed
Bleu marin / Navy Blue	Meilleur de la race	Best of Breed
Bleu saphir / Sapphire Blue	2e meilleur de la race	2nd Best of Breed
Vert foncé / Dark Green	Meilleur de la couleur	Best of Color
Vert pale / Light Green	2e meilleur de la couleur	2nd Best of Color
Orange	Meilleur Grand champion Meilleur Grand premier Meilleur Grand Citoyen	Best Grand Champion Best Grand Premier Best Grand Citizen
Jaune/Yellow	Meilleur Champion Meilleur Premier Meilleur Bon citoyen	Best Champion Best Premier Best Good Citizen
Violet/Purple	Gagnant	Winner

21.3 In each All Breed and Specialty shows, judges shall designate BEST as follows, if the quality of entries justifies it:

a) Best through Tenth Best Cat

Rosettes or awards must be provided for Best to Tenth Best Cats where fifteen (15) or more cats are in the class as listed in the catalogue. In addition, the judge must designate his Best and Second Best Champion if there are no Champions in his final; as well as his Best and Second Best Grand Champion if there are no Grand Champions in his final. Clubs may provide rosettes or awards for these wins if they so wish.

21.3 À chaque exposition toutes races et spécialités, le juge devra déterminer ses meilleurs de la façon suivante, si la qualité des chats présentés le justifie :

a) Du meilleur au dixième chat

Dix(10) rosettes ou plaquettes (pour les rosettes uniques par exposition) doivent être fournis s'il y a au moins quinze (15) chats inscrits dans la catégorie du catalogue. De plus, le juge doit désigner son meilleur, 2^e meilleur champion, s'ils ne sont pas dans la finale des dix (10) meilleurs, de même que son meilleur et 2^e meilleur Grand champion. Le club est libre de fournir des rosettes ou plaques pour ces derniers.

If the club purchased rosettes or awards for the 6th to 10th Best but not enough cats have been entered in competition, the judge has no obligation to distribute these prizes but may do so if the quality of entries justifies it.

Rosettes or awards must be provided for Best to Fifteenth (15th) Best Cat where sixty (60) or more cats are entered in the competition class.

b) Best through Tenth Best Kitten

Ten (10) rosettes or awards (rosettes specific to the show) must be provided for where at least fifteen (15) kittens are entered in the competition class.

If the club purchased rosettes or awards for the 6th to 10th Best Kitten but not enough entries are present, the judge has no obligation to distribute these prizes but may do so if the quality of entries justifies it.

Rosettes or awards must be provided for Best to Fifteenth (15th) Best Kittens where sixty (60) or more kittens are entered in the competition class.

c) Best through Tenth Best Alter (sterilized)

Ten (10) rosettes or awards (rosettes specific to the show) must be

Si le club a fait l'achat de rosettes ou plaquettes pour les chats de 6^e au 10^e meilleur mais qu'il n'y a pas suffisamment de chats inscrits pour distribuer ces prix, le juge n'est pas tenu de les remettre. Toutefois, un juge peut décider de le faire s'il juge que la qualité des chats le justifie.

Des rosettes ou plaquettes doivent être offert pour les meilleurs jusqu'au quinzième (15^e) meilleur chat lorsque soixante (60) chats sont inscrits à la compétition dans la catégorie.

b) Du meilleur au dixième chaton

Dix(10) rosettes ou plaquettes (pour les rosettes uniques par exposition) doivent être fournis s'il y a au moins quinze (15) chatons inscrits dans la catégorie du catalogue.

Si le club a fait l'achat de rosettes ou plaquettes pour les chatons de 6^e au 10^e meilleur mais qu'il n'y a pas suffisamment de chats inscrits pour distribuer ces prix, le juge n'est pas tenu de les remettre. Toutefois, un juge peut décider de le faire s'il juge que la qualité des chats le justifie.

Des rosettes ou plaquettes doivent être offert pour les meilleurs jusqu'au quinzième (15^e) meilleur chaton lorsque soixante (60) chatons sont inscrits à la compétition dans la catégorie.

c) Du meilleur au dixième chat opéré

Dix(10) rosettes ou plaquettes (pour les rosettes uniques par exposition) doivent être fournis s'il y a au moins

provided for where there are at least fifteen (15) sterilized cats entered in the competition class. In addition, the judge must designate his Best Premier and Second Best Premier if they are not in the Top Ten (10) final as well as his Best and Second Best Grand Premier. Clubs may provide rosettes or awards for these wins if they so wish.

If the club purchased rosettes or awards for the 6th to 10th Best Alter but not enough entries are present, the judge has no obligation to distribute these prizes but may do so if the quality of entries justifies it.

Rosettes or awards must be provided for Best to Fifteenth (15th) Best Alter where forty (40) or more Alters (sterilized) are entered in the competition class.

d) Best through Tenth Best Household Pets

Ten (10) rosettes or awards must be provided (rosettes specific to the show) where at least fifteen (15) Household Pets are entered in the show. In addition, the judge must designate his Best Citizen and 2nd Best Citizen if they are not in the Top Ten (10) final as well as his Best Grand Citizen and 2nd Best Grand Citizen. Clubs may provide rosettes or awards for these wins if they so wish.

If the club purchased rosettes or

quinze (15) chats opérés inscrits dans la catégorie du catalogue. De plus, le juge doit désigner son meilleur, 2^e meilleur premier, s'ils ne sont pas dans la finale des dix (10) meilleurs, de même que son meilleur et 2^e meilleur Grand premier. Le club est libre de fournir des rosettes ou plaques pour ces derniers.

Si le club a fait l'achat de rosettes ou plaquettes pour les chats de 6^e au 10^e meilleur mais qu'il n'y a pas suffisamment de chats inscrits pour distribuer ces prix, le juge n'est pas tenu de les remettre. Toutefois, un juge peut décider de la faire s'il juge que la qualité des chats le justifie.

Des rosettes ou plaquettes doivent être offert pour les meilleurs jusqu'au quinzième (15^e) meilleur chat opéré lorsque quarante (40) chats opérés sont inscrits à la compétition dans la catégorie.

d) Du meilleur au dixième chat domestique

Dix(10) rosettes ou plaquettes (pour les rosettes uniques par exposition) doivent être fournis s'il y a au moins quinze (15) chats domestiques inscrits dans la catégorie du catalogue. De plus, le juge doit désigner son meilleur, 2^e meilleur Bon citoyen, s'ils ne sont pas dans la finale des dix (10) meilleurs, de même que son meilleur et 2^e meilleur Grand citoyen. Le club est libre de fournir des rosettes ou plaques pour ces derniers.

Si le club a fait l'achat de rosettes ou

awards for the 6th to 10th Best Household Pets but not enough entries are present, the judge has no obligation to distribute these prizes but may do so if the quality of entries justifies it.

Rosettes or awards must be provided for Best to Fifteenth (15th) Best Household Pets where forty (40) or more Household Pets are entered in the competition class.

e) In an All Breed show only, judges shall also designate:

- Best and Second Best Longhair
- Best and Second Best Shorthair
- Best and Second Best All Breed Champion
- Best and Second Best Longhair Champion
- Best and Second Best Shorthair Champion
- Best and Second Best All Breed Premier
- Best and Second Best Longhair Premier
- Best and Second Best Shorthair Premier

f) Judges must also designate Best of Breed and 2nd Best of Breed upon completion of the judging in a particular breed section for all classes: Kittens, Championship and Premiership.

plaquettes pour les chats de 6^e au 10^e meilleur mais qu'il n'y a pas suffisamment de chats inscrits pour distribuer ces prix, le juge n'est pas tenu de les remettre. Toutefois, un juge peut décider de le faire s'il juge que la qualité des chats le justifie.

Des rosettes ou plaquettes doivent être offertes pour les meilleurs jusqu'au quinzième (15^e) meilleur chat domestique lorsque quarante (40) chats domestiques sont inscrits à la compétition dans la catégorie.

e) Dans une exposition toutes races seulement, le juge devra aussi déterminer dans sa finale :

- Meilleur et deuxième meilleur chat poil long;
- Meilleur et deuxième meilleur chat poil court;
- Meilleur et deuxième meilleur champion toutes races;
- Meilleur et deuxième meilleur champion poil long;
- Meilleur et deuxième meilleur champion poil court;
- Meilleur et deuxième meilleur premier toutes races;
- Meilleur et deuxième meilleur premier poil long;
- Meilleur et deuxième meilleur premier poil court.

f) Les juges devront déterminer les récompenses suivantes : meilleur et deuxième meilleur de la race, au fur et à mesure qu'ils auront fini de juger une race particulière pour toutes les catégories : chatons, championnat et primorat.

22. Judges and Judging procedures

22.1 Judges shall conduct themselves in a professional manner. While in the ring a judge shall have complete authority over the clerks & stewards assigned to them. A judge may request immediate replacement of the ring staff if they fail to carry out their duties to his satisfaction.

Conversation between the judge, ring staff, show committee, fellow judges, and exhibitors shall be general in nature except as is allowed under these rules.

22.2 ~~An appropriate business attire is required for judges. They can also wear a smock.~~

A descent and relaxed business attire is required for the judges. They can also add a smock to their outfit.

Here is some exemple of appropriate clothing:

- For men: polo, shirt, jacket, dark jean without holes or pants;
- For women: blouse, dark jean without holes, pants, dress or skirt.

22.3 All awards and decisions shall be based upon strict adherence to the

22. Les juges et procédures de jugement

22.1 Les juges feront preuve de professionnalisme pendant qu'ils sont dans l'arène ils auront complète autorité sur les commis et les préposés au nettoyage des cages. Un juge peut demander le remplacement immédiat de toute personne travaillant dans son arène si celle-ci ne remplit pas ses fonctions de façon satisfaisante.

Les conversations entre le juge, les personnes travaillant dans son arène, les membres du Comité organisateur, les autres juges et les exposants devront être de nature générale, sauf pour ce qui est permis en vertu de ces règlements.

22.2 ~~Une tenue de ville de bon goût est requise pour les juges. Ils peuvent aussi porter un sarrau.~~

Une tenue d'affaire descente décontractée est requise pour les juges. Ceux-ci peuvent aussi ajouter un sarrau à leur tenue.

Voici quelques exemples de vêtements appropriés :

- Pour un homme : polo, chemise, veston, jean foncé non troué ou pantalon ;
- Pour une femme : blouse, chemisier, veston, jean foncé non troué, pantalon, robe ou jupe.

22.3 L'attribution des prix et les décisions devront strictement se conformer aux

written Standards and Show Rules of CCC and shall be recorded in the judge's book, together with all absentees and transfers.

standards écrits, aux règlements du CCC et devront être inscrits dans le cahier du juge, ainsi que les absences et transferts.

22.4 Judge may NOT handle more than two hundred (200) entries in one day.

22.4 Un juge ne peut pas manipuler plus de deux cent (200) chats par jour.

22.5 Any cat owned, co-owned, or bred by a judge or any member of the judge's family may not compete in that judge's ring.

22.5 Un chat dont le juge, ou tout autre membre de sa famille, est propriétaire, copropriétaire ou éleveur ne pourra jamais être jugé dans son arène.

22.6 A judge may, through the appointment of an agent, show his/her cat(s) in other rings where he/she is judging.

22.6 Un juge peut par l'entremise d'un agent présenter son (ses) chat(s) dans les autres arènes d'une exposition où il juge.

22.7 Judges are prohibited to solicit entries for any show at which they will be officiating, nor transport to the show hall entries that they may be judging or accompany exhibitors to the show hall.

22.7 Il est défendu à un juge de solliciter des inscriptions pour une exposition où il doit juger, de transporter des chats qu'il devra juger ou d'accompagner un exposant à la salle d'exposition.

Members of the judge's family may not place entries in that judge's ring, nor may any entries which have been in the judge's care within three (3) months prior to the show date be entered in that ring.

Aucun membre de la famille d'un juge ne peut porter des chats à l'arène de ce juge et les chats qui ont été sous les soins de ce juge dans les trois (3) mois précédant la date d'exposition ne doivent pas être présentés dans son arène.

22.8 A judge exhibiting at a show that is called upon by the show committee to fill an emergency vacancy shall have all entry fees refunded and his entries placed on EXHIBITION ONLY. If he/she desires, an agent may also be found and appointed for his/her entries. In this case entry fees will not be refunded and only half of the judging fees will be reimbursed.

22.9 Si le comité organisateur demande à un juge qui présente des chats à une exposition de remplacer un juge absent d'urgence, le juge en question peut se faire rembourser tous ses frais d'inscription et indemnités. Ses chats seront placés en EXPOSITION SEULEMENT. S'il le désire, il peut cependant faire présenter son (ses) chat(s) par un agent, à ce moment, les frais d'inscription ne seront pas

remboursés et seulement la moitié les indemnités seront couvertes.

22.9 Awards shall be **WITHHELD (W/A)** and so noted in the judges' book in all cases where an entry fails to score 90/100 or more points; or where disqualification is called for a special fault as set out in the written standards.

The entry "**Disqualified**" may be made only as it is set out in articles 22.10 and 22.11. In all other cases, it shall be recorded in the judges' books as a "**W/A**" (Withhold Award) and shall not receive any ribbons or awards.

Following three (3) such withholds, the registrar shall notify the owner that his cat can no longer be entered in CCC shows. (See also 4.9 and 4.10).

22.10 All entries must be handled by the judge in the judging ring. Any cat too nervous or intractable for handling must be disqualified if the owner or agent is, at the judge's request, unable to calm the entry and place it on the judging table. Judges shall enter in their books, "**DUH**" (Disqualified, Unable to Handle). **This cat may be entered in other rings without penalty.**

22.11 In cases where an entry, without provocation attacks a judge or other person within the ring area, the entry shall be deemed to be vicious and shall be disqualified. The judge shall enter in the judge's book, "**DV**"

22.9 Les prix doivent être **RETENUS (W/A)** et une note inscrite dans le cahier du juge dans tous les cas où le total des points mérités par un chat est inférieur à 90/100 ou quand un chat est disqualifié par une faute spécifiée dans le standard écrit.

L'annotation « **Disqualified** » ne doit être faite que selon les règlements stipulés à l'article 22.10 et 22.11. Dans tous les autres cas, la mention « **W/A** » (Withhold Award) et aucun ruban ne sera attribué et aucun prix donné.

Un chat disqualifié trois (3) fois ne peut plus être inscrit à une exposition féline du CCC (voir aussi article 4.9 et 4.10) et le registraire aura à aviser le propriétaire qu'il ne pourra plus présenter ce chat.

22.11 Tous les chats doivent être manipulés par le juge dans une arène. Un chat trop nerveux ou impossible à manipuler doit être disqualifié si sont propriétaire ou sont agent, à la demande du juge, est incapable de le calmer et de le placer sur la table du juge. Le juge doit inscrire dans le livre « **DUH** » (Disqualifié, incapable de le manipuler). **Ce chat peut être présenté dans les autres arènes sans pénalité.**

22.11 Dans le cas où un chat attaque sans provocation un juge ou une autre personne dans l'arène, le chat sera considéré vicieux et sera disqualifié. Le juge doit inscrire dans son livre « **DV** » (Disqualifié, vicieux) et il

(Disqualified, Vicious), and shall advise the owner that the cat cannot be entered in any other rings at that show.

The judge shall then notify the show manager of the cat's number so that the rest of the rings may be advised; and shall record the cat's number on the Disqualification Sheet.

Following one (1) such report, the registrar shall advise the owner and all CCC Clubs that this cat may **NO LONGER** be entered in CCC shows.

22.12 A judge may disqualify any entry whose owner or agent draws undue or specific attention to himself or his entry when taking the cat in the judging ring or at any time while the judging is taking place. Judges shall enter in their books, "DLE" (Disqualified, Lack of Etiquette). This cat may be entered in other rings without penalty. The matter will be forwarded to the Ethics and Discipline Committee.

22.13 The entry "NFA" (No Further Awards) may be placed in the judge's book where the judge feels an entry is not being shown at its best and may be awarded rather than a W/A which might preclude further showing of the entry at CCC shows. The judge will not award any ribbons and shall record "NFA" in his book and on the disqualification sheet stating the reason.

Note: This designation will not be recorded in the CCC cat file.

avisera le propriétaire que ce chat ne doit pas être présenté dans les autres arènes à cette exposition.

Le juge avisera le Directeur d'exposition pour que le numéro du chat soit retiré des autres arènes, puis il inscrira le numéro du chat en question sur sa feuille de disqualification.

À la suite d'un (1) rapport de cette nature, le registraire avisera le propriétaire ainsi que tous les clubs que le chat ne pourra **JAMAIS PLUS** être présenté en exposition CCC.

22.12 Un juge peut disqualifier tout chat dont le propriétaire ou l'agent attire sur lui ou sur son chat une attention indue alors qu'il porte son chat à l'arène ou à n'importe que moment au cours du jugement. Le juge devra inscrire dans son livre « DLE » (disqualifié, manque d'éthique). Ce chat peut être présenté dans les autres arènes sans pénalité. Le dossier sera référé au Comité d'éthique et de discipline.

22.13 L'inscription « NFA » (No Further Award / Aucun autre prix) est inscrite dans le livre des juges quand le juge croit qu'un chat n'est pas montré sous son meilleur jour et qu'il ne mérite pas un « W/A » qui l'empêcherait d'être présenté dans un futur concours du CCC. Le juge ne décernera pas de ruban. Dans son livre, il indiquera « NFA » et l'inscrira aussi sur sa feuille de disqualification et la raison.

Note : Cette note n'est pas inscrite dans le dossier du chat dans le

dossier du CCC.

- 22.14 When a judge discovers that a cat has fleas, ear mites, fungus, or purulent discharges from the eyes they shall **NFA "PS"** the entry and notify the show manager. The show manager will ask that the cat be removed from the show hall.
- 22.14 Si un juge découvre qu'un chat à des puces, des mites d'oreilles, souffre de la teigne ou ses yeux coulent et que la décharge est purulente, il notera **NFA « PS »** pour ce chat et en avisera le Directeur d'exposition. Le Directeur d'exposition fera alors retirer le chat du site d'exposition.
- 22.15 When a judge discovers that an entry has been incorrectly placed as to sex or color, the entry shall be transferred to its correct class with permission of the owner. Should this class already been judged in this ring and closed, the entry **WRONG CLASS** shall be made in the judge's book and on the change of classification form, with the owner's signature. No wins can be claimed until the change has been made officially to the registrar.
- 22.15 Lorsqu'un juge constate que l'inscription d'un chat est erronée quant au sexe ou à la couleur, ce chat sera transféré dans la bonne catégorie avec la permission du propriétaire. Si cette catégorie a déjà été jugée dans cette arène et donc fermée, le juge inscrira dans son livre et sur sa feuille de changement de catégorie **WRONG CLASS** (mauvaise catégorie) qu'il demandera au propriétaire de signer. Aucun point ne peut être réclamé tant que le registrariat n'a pas effectué le changement.
- 22.16 If a cat has received an award or title in the wrong color class OR has been incorrectly registered using a color name from another association which is not used at CCC (i.e. Torbie); upon initial discovery of the error the owner/agent may transfer the cat to the correct color class without losing award or title. A cat is allowed only ONE color transfer without penalty, after which if another color change is made on the same cat, the cat would be required to compete as an OPEN in the new color and re-earn any titles.
- 22.16 Si un chat a reçu un prix ou un titre dans une mauvaise catégorie ou couleur OU a été incorrectement enregistré en utilisant un nom de couleur d'un nom de couleur d'une autre association qui n'est pas utilisé au CCC (ex : Torbie), la découverte initiale de l'erreur du propriétaire/agent, le transfert du chat dans sa bonne catégorie/couleur pourra être fait sans qu'il perde ses prix ou ses titres. Un chat peut profiter d'UN SEUL transfert de couleur sans pénalité; si un autre changement est fait pour le même chat, le chat devra être inscrit en OPEN (Ouvert) dans sa nouvelle catégorie/couleur et se mériter à nouveau ses titres.

- 22.17 No win or title can be claimed until the color change has been made officially to the master clerk and, after the show, with the CCC office.
- 22.17 Aucun prix ou titre ne peut être réclamé jusqu'à ce que le changement ait été officiellement transmis au maître-commis et par la suite au siège social du CCC.
- 22.18 If a cat does not meet the color or pattern of the written standards, the judge may, after consultation with owner/agent, transfer the cat to the A.O.V. class or to the correct class.
- 22.18 Si un chat ne rencontre pas les exigences du standard écrit quant à la couleur ou au patron, le juge peut, après consultation avec le propriétaire ou l'agent transférer le chat dans la catégorie AOV ou dans sa catégorie appropriée.
- If an entry is in a breed class which does not allow A.O.V. colors (i.e., Abyssinian), the judge shall not hang any ribbons and will record the entry as DISQUALIFIED (DQ) in his book.
- Si le chat est d'une race qui n'accepte pas de couleur AOV (ex : Abyssin), le juge ne donnera aucun de ruban et inscrira DISQUALIFIED (disqualifié) dans son livre.
- 22.19 When an obvious error is made in placing an award prior to the completion of finals, the clerk should be so advised and in turn, the judge shall make the correction. If the error is found after the close of the show, the registrar shall take such steps as are required to correct this matter, including the return of trophies, ribbons and awards. If the rightful winner can be determined the award shall be so placed; otherwise, it shall remain vacant.
- 22.19 Lorsqu'il y a une erreur évidente dans l'attribution d'un prix avant la fin d'une finale, le commis doit en être avisé et le juge devra alors faire la correction. Si l'erreur est constatée après la clôture de l'exposition, le registraire prendra les dispositions nécessaires afin de rectifier la situation, incluant le retour des trophées, rubans et prix. Si le gagnant légitime peut être déterminé, le prix lui sera octroyé, sinon la place restera ouverte.
- 22.20 Judge's book sheets shall be detached from the judge's book as each class is completed. They shall be signed by the judge in ink, checked and initialled by the officiating clerk and the entries made in the clerk's catalogue checked prior to being handed to the master clerk.
- 22.20 Les feuilles du livre du juge doivent être détachées au fur et à mesure que les catégories sont complétées. Elles doivent être signées par le juge à l'encre, vérifiées et initialées par le commis officiant, de même que les données vérifiées dans son catalogue, avant de remettre ses feuilles au maître-commis.

- 22.21 Judges shall record the names of their clerks on the inside front cover of their judge's book and NCR final sheets.
- 22.21 Les juges doivent inscrire le nom des commis dans la couverture intérieure des livres des juges et sur les feuilles de finales NCR.
- 22.22 Documents, such as signed Judges' Books, Disqualification/Change of Classification Sheets, Clerking evaluation sheets and Final Sheets must be completed and placed in an envelope provided by the club that will be sealed by the judge (with the judge's signature over the seal) and given to the master clerk or other appointed person.
- 22.22 Tous les documents requis, tels que les livres des juges signés, les formulaires de disqualifications, changement de catégorie, feuilles d'évaluation des commis, feuilles de finales doivent être complétés et remis dans une enveloppe fournie par le club et initialées sur le repli scellé par le juge au maître-commis ou à toute autre personne désignée par le club.
- The Entry Clerk shall mail the sealed envelopes to CCC Head Office within forty-eight (48) hours of the close of the show.
- Le secrétaire d'exposition devra poster les enveloppes scellées au siège social du CCC dans les quatre-huit (48) heures suivant la clôture de l'exposition.
- 22.23 Judges may solicit information from their clerks as to the age, sex, color or class of any entry, but at NO TIME prior to or during the show may a judge have access to a catalogue.
- 22.23 Un juge peut demander à ses commis des renseignements sur l'âge, le sexe, la catégorie ou la couleur d'un chat, mais le juge ne doit **JAMAIS** avoir accès au catalogue, ni avant, ni pendant l'exposition.
- 22.24 Judges are not required to discuss awards with exhibitors, but may do so in private following the completion of the show if time permits and such discussion is felt to be beneficial to the owner.
- 22.24 Les juges ne sont pas tenus de discuter avec les exposants des prix attribués, mais ils peuvent le faire en privé après l'exposition si le temps le permet et si une telle discussion peut être bénéfique pour le propriétaire.
- A judge, when discussing an entry with the exhibitor, should maintain a professional and polite demeanour.
- Lorsqu'un juge discute d'un chat inscrit avec l'exposant, il doit toujours conserver une attitude polie et professionnelle.
- 22.25 If a judge experiences an unpleasant
- 22.25 Si un juge a une confrontation

confrontation with an exhibitor regarding his/her decisions as an officiating judge he/she may ask for the show manager's assistance. Afterward, he/she may file a written complaint to the Ethics and Discipline Committee.

The Ethics and Discipline Committee will investigate the complaint and if they decide the complaint is justified their observations and decisions will be transmitted to both parties.

déplaisante avec un exposant suite à sa décision, il peut sur place demander l'aide du Directeur d'exposition. Par la suite, faire appel, par écrit au Comité d'éthique et de discipline.

Le Comité d'éthique et discipline fera une investigation suite à cette plainte et s'ils décident du bien-fondé de la plainte, ils aviseront les parties de leurs observations et décisions.

22.26 All cats entered for competition must remain during the advertised hours of the show, unless given permission to leave by the show committee. If during finals, the judge finds that one of the cats has indeed left the show hall during the advertised hours of the show **WITHOUT PERMISSION** of the show committee, the judge must then bring up another cat for the vacated position in the finals.

22.26 Tous les chats inscrits en compétition doivent demeurer sur place pendant les heures annoncées de l'exposition, à moins que le comité organisateur leur ait permis de quitter la salle. Si pour sa finale le juge constate que l'un des chats a quitté la salle avant l'heure prévue **SANS LA PERMISSION** du Directeur d'exposition, le juge doit alors remplacer ce chat dans sa finale par un autre chat.

22.27 All cats called to a judge's ring for a final must have its own cage.

22.27 Chaque chat en finale doit avoir sa propre cage.

22.28 Judges cannot leave show site at the end of the day without the master clerk authorization. The master clerk will give authorization after verification of the judges' documents.

22.28 Les juges ne peuvent quitter le site de concours à la fin de la journée sans la permission du maître-commis. Celui-ci accorde la permission après la vérification des documents du juge.

23. Protest

23. Protestation

23.1 Any exhibitor raising a doubt as to the authenticity of a cat entered in competition may, on site, by completing a form provided by CCC and paying related administrative fees, ask for verification of the microchip number.

23.1 Tout exposant qui soulève un doute quant à l'authenticité d'un chat en compétition, peut sur place, en complétant le formulaire à cette fin et payant les frais administratifs afférents faire vérifier la correspondance de la micropuce du chat avec l'inscription.

The manager will proceed as soon as possible, on site, with the verification of the microchip number.

If the number on the microchip transponder is unreadable or does not correspond with the number on the certificate, the show manager may decide to have the cat removed from the show. Administrative fees will then be reimbursed to the plaintiff. The form must be completed by the club and sent to CCC Head Office with show results.

If the microchip numbers correspond, administrative fees will be kept by the club.

23.2 Clubs are free to proceed with random verifications of the microchips of one cat or a group of cats.

23.3 Any exhibitor, club member or club can file a complaint following an incident on show sites according to CCC current procedure as outlined in the Policies and Procedures Manual.

Exhibitors and members of the show committee must not receive verbal complaints.

24. Violation of rules, policies and procedures

24.1 Anyone found guilty of an infraction of CCC Rules may be reprimanded, fined, or suspended, and denied all rights and privileges during such

Le directeur procédera dans les plus brefs délais possibles, sur le site même de l'exposition à la vérification de la micropuce.

Si l'inscription la micropuce est illisible ou ne concorde pas. Il revient au Directeur d'exposition de décider ou non d'expulser le chat. Les frais administratifs sont alors remboursés au plaignant. Le formulaire doit être complété par le club et acheminé au siège social avec les résultats d'exposition.

S'il y a concordance, les frais administratifs seront conservés par le club.

23.2. Les clubs sont libres de faire la vérification des micropuces de façon systématique ou individuelle, pour un ou des chats ou des groupes de chats.

23.3 Tout exposant, membre de club ou club peut déposer une plainte à la suite d'un incident survenu à une exposition selon la procédure en vigueur dans la Manuel des politiques et procédures.

Les exposants et les membres du comité organisateur ne doivent pas recevoir de plainte verbale.

24. Infractions aux règlements, politiques et procédures

24.1 Quiconque est trouvé coupable d'infraction aux règlements du CCC peut être réprimandé, condamné à une amende ou suspendu et sur

suspension by action of the CCC's Ethics and Discipline Committee. The Ethics and Discipline Committee may also negate any titles if it can be proven that these titles have been fraudulently acquired.

décision du Comité d'éthique et de discipline perdre tous ses droits et privilège. Le Comité d'éthique et de discipline peut aussi annuler tout titre, prix ou autre, s'il est prouvé qu'il a été obtenu de façon frauduleuse.

25. Classification

25.1 The following classes shall be authorized for each breed and color recognized for competition by Chats Canada Cats:

- Kitten
- Open, Champion, Grand Champion (Championship Class)
- Open, Premier, Grand Premier (Premiership Class)
- Open, Good Citizen, Grand Citizen (Household Pet Class)
- Constituent Crossing
- New Breeds
- Experimental Breeds

25.2 The Kitten Class is for kittens four (4) months or older and under eight (8) months on the opening day of the show.

25.3 The Open Class is for cats of either sex eight (8) months or older.

25.4 The Championship Class is for cats who became champions (received 4 "Winner" ribbons) under at least three (3) different judges officiating at CCC shows. The same applies for Premiers and Good Citizens.

25. Catégories de compétition

25.1 Les catégories suivantes sont autorisées pour exposition dans chaque race et couleur acceptées en compétition par le CCC :

- Chatons
- Catégorie Ouverte, Champion,
- Grand champion (catégorie championnat)
- Catégorie Ouverte, Premier, Grand premier (catégorie primorat)
- Catégorie Ouverte, Bon citoyen
- Grand citoyen (catégorie domestique)
- Croisements constituants
- Nouvelles races
- Races expérimentales

25.2 La catégorie chatons est réservée aux chatons âgés de quatre (4) mois ou plus, mais de moins de huit (8) mois, le premier jour de l'exposition.

25.3 La catégorie ouverte est réservée aux chats des deux sexes âgés de plus de huit (8) mois.

25.4 La catégorie « champion » est réservée aux chats qui sont devenus champion (qui ont reçu 4 rubans « gagnant/Winner » d'au moins trois juges différents à des expositions du CCC. L'équivalent s'applique pour les

Premiers et Bon citoyens.

- 25.5 The Grand Championship class is for cats which have completed the requirements for the CCC Grand Champion title and been issued the Grand Champion certificate. The same applies for Grand Premiers and Grand Citizen.
- 25.5 La catégorie Grand championnat est réservée aux chats qui ont complété leur Grand championnat CCC et pour lesquels un certificat de Grand champion a été émis. L'équivalent s'applique pour les Grands premiers et Grands citoyens.
- 25.6 A cat which has won a title in the Championship Class and is later sterilized must be initially entered in the Premiership Class as an OPEN.
- 25.6 Un chat détenant un titre dans la catégorie championnat et qui est ensuite stérilisé sera présenté d'abord dans la catégorie OUVERTE au primorat.
- 25.7 Imported cats or kittens are eligible for competition in the same classes as Canadian bred cats and kittens, and shall be entered in the correct classes as indicated in the present rules.
- 25.7 Les chats et chatons importés sont admissibles en compétition dans les mêmes catégories que les chats et chatons élevés au Canada et seront inscrits dans leur catégorie tel que décrit dans les présents règlements.
- 25.8 Household Pets in competition in the Household Pet class must be sterilized (see article 3.5).
- 25.8 Les chats domestiques présentés dans la catégorie des chats domestiques doivent être stérilisés. (Voir article 3.5).
- 25.9 The entry Clerk may divide the Household Pet class into two sections if the number of entries justifies it:
- 25.9 Le secrétaire aux inscriptions est libre de diviser la catégorie des chats domestiques en deux sections, si le nombre de chats inscrits le nécessite :
- a) Kitten Section (less than 8 months of age);
 - a) Faire une section chatons (âgés de moins de 8 mois);
 - b) Cats by colour.
 - b) Les chats par couleurs.
- 25.10 All cats in the OPEN class having received four (4) "Winner" ribbons from at least three (3) different judges and not having received a W/A from at least three (3) different judges will be awarded the prefix "Champion" as soon as the Championship certificate
- 25.10 Tout chat dans la classe OUVERTE ayant reçu quatre (4) rubans « gagnant » d'au moins trois juges différents et n'ayant pas reçu de W/A d'au moins trois juges différents, aura droit au préfixe « Champion » dès que le certificat de championnat aura été

has been claimed and sent by the CCC registrar.

The same applies for the "Premier" title in the Premiership Class.

The same applies for the "Good Companion" title in the Household Pet class.

réclamé et émis par le registrariat du CCC.

Il en va de même pour la catégorie de primorat qui se mérite le titre de « Premier ».

Il en va de même pour la catégorie des chats domestiques qui se mérite le titre de « Bon compagnon ».

25.11 Claims for Championship, Premiership or Companion with a list of shows at which Winners ribbons have been won must be sent to the registrar (this should be done immediately, if the cat is to be entered in a closely following show). Failure to comply with this rule nullifies all wins. A statement to this effect shall appear in the show catalogue.

25.11 Une demande de confirmation des titres de Champion, Premier ou Compagnon comprenant la liste des expositions où les rubans « gagnant » ont été obtenu doit être envoyée au registrariat dès que possible, spécialement si le chat est inscrit à une autre exposition à une date rapprochée, à défaut de quoi seront annulés tous les points gagnés. Un avis à cet effet sera inclus dans le catalogue d'exposition.

25.12 The registrar may inform the exhibitor of points earned in view of obtaining his/her Grand Champion, Grand Premier or Grand Companion (fees apply).

25.12 Le registraire pourra faire part à un propriétaire des points accumulés en vue d'un Grand championnat, Grand primorat ou Grand citoyen (moyennant des frais).

25.13 Champions entered in the Championship class shall compete for Grand Champion points in the following manner:

25.13 Les champions inscrits dans les catégories de championnat se verront attribuer des points de Grand championnat de la façon suivante :

a) The Best Champion in show will receive **one (1) point for every Champion present and DEFEATED** in the competition.

a) Le meilleur champion d'une finale recevra **un point (1) pour chaque champion présent et BATTU** dans cette compétition.

b) The Second Best Champion of a final will receive **90% of the points received by the Best Champion** in the competition.

b) Le deuxième meilleur champion d'une finale recevra **90% des points reçus par le meilleur champion**.

- c) If the following cats are among the Top Ten (10) finalists (or Top Fifteen (15) finalists), they get an appropriate percentage of the points received by the Best Champion in show; in a Top Fifteen (15) final, only the Ten (10) Best Champions within the Top fifteen (15) cats will receive Grand Championship points and following the same percentage as in a Top Ten (10) format:
- Third (3rd) Best Champion: 80%
 Fourth (4th) Best Champion: 70%
 Fifth (5th) Best Champion: 60%
 Sixth (6th) Best Champion: 50%
 Seventh (7th) Best Champion: 40%
 Eighth (8th) Best Champion: 30%
 Ninth (9th) Best Champion: 20%
 Tenth (10th) Best Champion: 10%
- c) Si les chats suivants sont en finale parmi les dix meilleurs (ou les 15 meilleurs), ils recevront un pourcentage approprié des points du meilleur champion. Dans une finale de 15 finalistes, seulement les dix (10) meilleurs champions parmi les 15 meilleurs chats se mériteront des points de grand championnat et les points leur seront décernés comme dans le format des 10 meilleurs.
- Troisième (3^e) meilleur champion : 80%
 Quatrième (4^e) meilleur champion : 70%
 Cinquième (5^e) meilleur champion : 60%
 Sixième (6^e) meilleur champion : 50%
 Septième (7^e) meilleur champion : 40%
 Huitième (8^e) meilleur champion : 30%
 Neuvième (9^e) meilleur champion : 20%
 Dixième (10^e) meilleur champion : 10%
- d) In addition **the Best Champion** of each breed will receive one (1) Grand Champion point **for every Champion present and defeated at the breed level.**
- d) De plus, **le meilleur champion** de chaque race recevra un(1) point de grand championnat pour **chaque champion présent et battu au niveau de la race.**
- e) In computing Grand Champion points, no Champion shall be credited with more than one (1) point for any defeated Champion in any one ring.
- e) Dans le calcul des points de grand championnat, aucun champion ne sera crédité de plus d'un point pour chaque champion battu dans une arène.
- 25.14 One hundred and fifty (150) points are required for a Grand Champion title.
- 25.14 Cent cinquante (150) points sont requis pour l'obtention d'un grand championnat.
- 25.15 The preceding regulations also apply to both Premiership and Household Pet classes, the number of points for a Grand Premier or a Grand Companion title being reduced to seventy-five (75).
- 25.15 Les règles précédentes s'appliquent aussi aux catégories de primorat et de domestique, mais le nombre de points requis pour obtenir le titre de Grand premier ou de Grand compagnon est réduit à soixante-quinze (75).

- 25.16 Points must be won under at least three (3) different judges and one win must be **amongst the TOP FIVE (5) cats in show.**
- 25.16 Ces points doivent être gagnés sous au moins trois (3) juges différents et le chat doit avoir été au moins une fois **parmi les cinq (5) meilleurs dans une finale.**
- 25.17 To be considered for any title a cat must be registered under the name of the person claiming the title.
- 25.17 Avant d'être admissible à tout titre, un chat doit être enregistré au nom de la personne qui réclame le titre.
- 25.18 A Grand Champion will compete against other Grand Champions in the show. One (1) point will be awarded for every Grand Champion present and defeated. For example:
- 25.18 Un Grand champion devra concourir contre les autres grands champions inscrits. Un (1) point lui sera accordé pour chaque grand champion battu. Par exemple :
- The Best Grand Champion will receive **one (1) point** for every Grand Champion present and defeated in the show.
- Le meilleur grand champion recevra un **(1) point** pour chaque Grand champion présent et battu.
- The Second Best Grand Champion will receive **one less** than the Best Grand Champion.
- Le deuxième meilleur grand champion recevra, **un (1) point de moins** que le meilleur.
- The Third Best Grand Champion will receive **two points fewer** than the Best Grand Champion.
- Le troisième meilleur grand champion recevra, **deux (2) points de moins** que le meilleur.
- The Fourth Best Grand Champion will receive **three points fewer** than the Best Grand Champion, etc.
- Le quatrième meilleur grand champion recevra, **trois (3) points de moins** que le meilleur, etc.
- In addition the **Best Grand Champion** of each breed will receive one (1) point for every Grand Champion present and defeated at the breed level.
- De plus, **le meilleur grand champion** de chaque race recevra un(1) point de grand championnat pour chaque grand champion présent et battu au niveau de la race.
- However, no Champion shall be credited with more than one (1) point for any defeated Champion in a ring.
- Toutefois, aucun grand champion ne recevra plus d'un point par grand champion battu dans une arène.

- 25.19 Seventy-five (75) points are required for a DOUBLE GRAND CHAMPION award. In addition, the cat must have had a Top Three (3) award in the championship class, and have won the points under at least three (3) different judges.
- 25.19 Soixante-quinze (75) points sont requis pour devenir DOUBLE GRAND CHAMPION. De plus, le chat doit avoir été parmi les TROIS (3) PREMIÈRES PLACES D'UNE FINALE et avoir reçu ses points d'au moins trois (3) juges différents.
- a) The owner will be notified by CCC and a certificate will be issued. a) Le propriétaire sera avisé par le CCC et un certificat émis.
- b) The preceding requirements also apply for DOUBLE GRAND PREMIER and DOUBLE GRAND CITIZEN with the number of points to be twenty-five (25) and a Top Three (3) award in the Premiership or Household Pet finals. b) Toutes les exigences précédentes sont applicables pour titre de DOUBLE GRAND PREMIER et DOUBLE GRAND CITOYEN avec un nombre de vingt-cinq (25) points ainsi qu'une position dans les trois (3) meilleurs chats en finale de primorat ou en finale de chat domestique.
- 25.20 Seventy-five (75) points are required to become Master Grand Champion. In addition, the cat must have had a Best Cat award during its show career and have won its points under at least three (3) different judges. For a total of one hundred and fifty (150) Grand Championship points. 25.20 Soixante-quinze (75) points sont requis pour devenir maître grand champion. De plus, le chat avoir été **meilleur chat dans une finale** au mois une fois au cours de sa carrière d'exposition et avoir reçu ses points d'au moins trois juges différents. Pour un total de 150 points de grands championnat.
- a) The owner will be notified by CCC and a certificate will be issued. a) Le propriétaire sera avisé par le CCC et un certificat sera émis.
- b) The preceding requirements also apply for Master Grand Premier or Master Grand Citizen with the number of points to be twenty-five (25) and a first place in Premiership or Household Pet finals. A certificate will be issued. For a total of fifty (50) points for Grand Premier or Grand Citizen. b) Toutes les exigences précédentes sont applicables pour les titres de Maître Grand premier ou de Maître Grand citoyen avec un nombre de 25 points requis ainsi qu'une première place dans une finale de primorat ou de chats domestiques. Un certificat sera émis. Pour un total de 50 points

pour Grand premier ou Grand citoyen.

25.21 The cat's owner is responsible to claim the Champion, Premier or Good Citizen certificate. All claims must be submitted with relevant information as of dates, locations, and name of judges who awarded the "Winner" ribbons.

25.21 Il appartient au propriétaire d'un chat de réclamer le certificat de Champion, Premier ou Bon citoyen. Toute réclamation doit être accompagnée des renseignements pertinents quant aux dates, aux lieux ainsi qu'aux noms des juges ayant donnés les rubans « gagnants ».

	Championnat Championship	Primorat Premiership	Croisements constituants Constituent Crossings	Bon Citoyen Good Citizen
Champion Premier Compagnon/ Companion	4 rubans "Gagnant" de 3 juges different. 4 "Winner" ribbons from 3 different judges.	4 rubans "Gagnant" de 3 juges different. 4 "Winner" ribbons from 3 different judges.	4 rubans "Gagnant" de 3 juges different. 4 "Winner" ribbons from 3 different judges.	4 rubans "Gagnant" de 3 juges different. 4 "Winner" ribbons from 3 different judges.
Grand	150 points de 3 juges differentes et 1 top 5. 150 points from 3 different judges and 1 top 5.	75 points de 3 juges differentes et 1 top 5. 75 points from 3 different judges and 1 top 5.	N'existe pas. Does not exist.	75 points de 3 juges differentes et 1 top 5. 75 points from 3 different judges and 1 top 5.
Double Grand	75 grands points de 3 juges differentes et 1 top 3. 75 Grand points	25 grand points de 3 juges differentes et 1 top 3. 25 Grand points from 3 different	N'existe pas.	25 grand points de 3 juges differentes et 1 top 3.

	from 3 different judges and 1 top 3.	judges and 1 top 3.	Does not exist.	25 Grand points from 3 different judges and 1 top 3.
	Total: 75 Grands points.	Total: 25 Grands points.		Total: 25 Grands points.
Master Grand	75 grand points et meilleur dans une finale.	25 grand points et meilleur dans une finale.	N'existe pas.	25 grand points et meilleur dans une finale.
	75 Grand points and a Best in a final.	25 Grand points and a Best in a final.	Does not exist.	25 Grand points and a Best in a final.
	Total: 150 Grand points.	Total: 50 Grand points.		Total: 50 Grand points.

26. Recognized breeds and colors

26.1 Chats Canada Cat recognized all breeds and color as listed in the Policies and Procedures Manual – Section 4 – Registrations.

26.2 New breeds, Experimental Breeds, and Evolving Breeds in the process of being recognized, and having been accepted in the appropriate class by the CCC are not eligible in the Championship, Premiership or Good Citizen classes.

26. Races et couleurs reconnues

26.1 Le Chats Canada Cats reconnait toutes les races et couleurs mentionnées dans le livre des Manuels des politiques et procédures – Section XIII – Standards de race.

26.2 Les nouvelles races, races expérimentales et les races en voie de constitution en processus de reconnaissance et ayant été acceptées par le CCC dans la catégorie appropriée, ne sont pas admissibles dans la catégorie championnat, primorat ou bon citoyen.

- 26.3 Cats entered in the A.O.V. (Any Other Variety) class will be judged at the end of the appropriate breed (ex.: an A.O.V. Persian will be judged at the end of the Persian class).
- 26.3 Les chats inscrits dans la classe « AOV » (Toute autre variété) devront être jugés à la fin de chaque race appropriée (ex : un persan AOV sera jugé à la fin des persans).
- 26.4 The show committee of shows licensed under CCC rules may not exclude any breed recognized and eligible to compete by the CCC.
- 26.4 Le comité organisateur d'une exposition tenue sous l'égide du CCC n'a pas le droit d'exclure d'une exposition d'une exposition une race reconnue et acceptée à concourir par le CCC.
- The show committee must not add classes nor use color names for breeds entered in competition other than those recognized by the CCC.
- Le comité organisateur n'a pas le droit d'ajouter les catégories de compétition, ni d'employer des descriptions de couleur pour les races inscrites, autres que celles du CCC.
- 27. Experimental Breeds and New Breeds**
- 27. Races expérimentales et nouvelles races**
- 27.1 Exhibition class in CCC shows is limited to cats that have been granted Experimental Breed or New Breed status.
- 27.1 La classe (exhibition) dans les expositions du CCC n'est disponible qu'aux chats à qui ont été octroyés le statut de nouvelles races ou de races expérimentales.
- 27.2 Experimental or New Breeds granted Championship status in CCC are not allowed to modify the breed's standards for two (2) years from the date of their acceptance in the Championship class.
- 27.2 Les modifications au standard ne seront pas autorisées dans le cas de nouvelles race ou race expérimentale nouvellement admises au statut de championnat/primorat au CCC et ce, pour une période de deux (2) ans à partir de la date de reconnaissance de cette race dans la classe de championnat.
- 27.3 Requests for modification of breed standards must follow CCC established procedure – See Policies and Procedures Manual – Registration – Appendix 4.
- 27.3 Les demandes de modification au standard de race doivent suivre la procédure établie au CCC – Manuel des politiques et procédures – Enregistrement – Annexe 4.

28. Best of Best in show – Point system

28.1 Clubs must award prizes to Best of Best in each competition. From the first to third (1st to 3rd) Best in Kitten, Championship, Premiership, Constituent Crossing and Household Pet classes.

28.2 The following point system is to be used:

28. Calcul des points pour les meilleurs des meilleurs d'une exposition

28.1 Les clubs doivent donner les prix pour les meilleurs des meilleurs pour chaque concours. Du premier au troisième (1^{er} au 3^e) meilleur pour les catégories chaton, championnat, primorat, croisements constituants et domestiques.

28.2 La méthode de calcul des points est la suivante :

Placement	All Breed	Specialty
1 st	20	10
2 nd	18	9
3 rd	16	8
4 th	14	7
5 th	12	6
6 th	10	5
7 th	8	4
8 th	6	3
9 th	4	2
10 th	2	1

28.3 In the event of a Top fifteen (15) final in any class(es), the following system is to be used for that/those class(es). Both All Breed and Specialty will be scored using this method to retain integrity of the scoring.

28.3 Dans le cas d'une finale de format 15 meilleurs dans l'une ou l'autre des catégories, le système suivant sera utilisé pour cette ou ces catégories. Les finales toutes races comme les finales « spécialités » seront calculées selon la méthode suivante pour assurer l'intégrité du pointage.

Placement	All Breed	Specialty
1 st	30	15
2 nd	28	14
3 rd	26	13
4 th	24	12

5 th	22	11
6 th	20	10
7 th	18	9
8 th	16	8
9 th	14	7
10 th	12	6
11 th	10	5
12 th	8	4
13 th	6	3
14 th	4	2
15 th	2	1

28.4 All Household Pet finals are considered as All Breed finals.

28.4 Toutes les finales des chats domestiques sont traités comme des finales toutes races.

28.5 Tie-Breaking Procedure

28.5 Procédure en cas d'égalité

There will be no tied positions for Best of Best awards. If two or more entries are tied in points, the cat scoring the most points in the All Breed rings will receive the highest position, the others will be placed sequentially according to the points they received.

Il n'y aura pas d'égalité pour les prix des meilleurs des meilleurs. Si les points de deux meilleurs chats ou plus sont égaux, le chat s'étant mérité le plus de points dans les arènes toutes races recevra la place la plus élevée, les autres suivront selon les points obtenus.

In the event the procedure outlined above does not break the tie, positions will be determined by the results in the first ring (Ring 1 or equivalent), with positions of tied entries determined by their ranking in that ring.

S'il arrivait que ce système ne puisse briser l'égalité, les positions seront déterminées selon les résultats de la finale de la première arène (arène 1 ou l'équivalent) et selon la place du chat dans la finale de cette arène.

**Shows and Contests
Exposition et concours**

**APPENDIX 1 – Titles
ANNEXE 1 – Titres**

- | | |
|--|---|
| <p>1. Chats Canada Cats issues the following titles to registered cats :</p> | <p>1. Chats Canada Cats délivre des titres indiqués ci-après aux chats enregistrés.</p> |
|--|---|

Title	Position	Description
CH	Prefix/préfixe	Champion
GCH	Prefix/préfixe	Grand Champion/Grand champion
DGCH	Prefix/préfixe	Double Grand Champion/Double grand champion
MGCH	Prefix/préfixe	Master Grand Champion/Maitre grand champion
PR	Prefix/préfixe	Premier
GPR	Prefix/préfixe	Grand Premier/Grand premier
DGPR	Prefix/préfixe	Double Grand Premier/Double grand premier
MGPR	Prefix/préfixe	Master Grand premier/Maitre grand premier
GC	Prefix/préfixe	Good Citizen/Bon citoyen
GDC	Prefix/préfixe	Grand Citizen/Grand citoyen
DGDC	Prefix/préfixe	Double Grand Citizen/Double grand citoyen
MGDC	Prefix/préfixe	Master Grand Citizen/Maitre grand citoyen
NW	Affix/affixe	National Winner/Gagnant national

- | | |
|---|--|
| <p>2. Guidelines for title usage</p> <p>a) When a cat earns a higher title, the previous title must be deleted, for a cat cannot earn one without the other (ex.: delete CH upon earning GCH).</p> <p>b) When a cat earns a higher title, the</p> | <p>2. Directives pour l'utilisation des titres</p> <p>a) Lorsqu'un chat obtient un titre supérieur, le titre inférieur doit être supprimé car le chat ne peut avoir obtenu l'un sans l'autre (ex : retirer CH lorsque le chat obtient GCH).</p> <p>b) Lorsqu'un chat change de catégorie</p> |
|---|--|

previous title must be deleted, for a cat cannot earn one without the other (ex.: delete CH upon earning GCH).

lors de compétition, le chat garde le dernier titre obtenu (ex : retirer CH lorsque le chat obtient GPR).

**Shows and Contests
Exposition et concours**

**APPENDIX 2 – Administration fees*
ANNEXE 2 – Frais d’administration***

Service	Rights
Réservation de dates pour événement/ Application for a show date	10.00\$/jour 10.00\$/day
Frais administratifs pour exposition de conformation arène toutes races ou arène double spécialité/ Administration fees for conformation show All Breed or Double Specialty rings	0.50\$/par chat/par arène/par jour 0.50\$/per cat/per ring/per day
Frais administratifs pour exposition de conformation arène simple spécialité/ Administration fees for conformation show Single Specialty ring	0.25\$/par chat/par arène/par jour 0.25\$/per cat/per ring/per day
Renvoi tardif des résultats d’exposition de conformation/ Late submission of conformation show results	10.00\$/jour ouvrable 10.00\$/business day
Renvoi tardif des frais administratifs d’une exposition de conformation/ Late submission of conformation show administration fees	15.00\$/jour ouvrable 15.00\$/business day
Numéro d’enregistrement temporaire « listing » Valide 90 jours./ Temporary registration number (Listing number). Valid for 90 days.	20.00\$ 20.00\$

Vérification de la correspondance de micropuce sur le site d'exposition sur réception de plaine/	10,00\$
Validation of microchip number on site (Following a complaint).	10.00\$

*Note: Plus applicable taxes except for "Validation of microchip number on site" which is the club's responsibility.

*Note : Toutes les taxes sont applicables sauf sur la demande de vérification de correspondance de la micropuce qui relève des clubs.

Shows and Contests Exposition et concours

APPENDIX 3 – Show staff salaries

ANNEXE 3 – Salaires du personnel d'exposition

Titre Title	Exposition 150 chats et moins Show 150 cats and less	Exposition 150 chats et moins Show 150 cats and less
Ring Clerk	40\$/jour \$40/day	Ajout de 0.25\$/chat/jour Plus \$0.25/per cat/per day
Master Clerk	50\$/jour \$50/day	Ajout de 0.50\$/chat/jour Plus \$0.50/per cat/per day
Entry Clerk	350\$/ par événement \$350/per event	
Juge – arène toutes races Judge – All Breed ring	150\$/jour \$150/day	Ajout de 0.85\$/chat/jour Plus \$0.85/per cat/per day
Juge – arène double spécialités Judge – Double Specialty ring	150\$/jour \$150/day	Ajout de 0.85\$/chat/jour Plus \$0.85/per cat/per day
Juge – arène simple spécialité Judge – Single Specialty ring	75\$/jour \$75/day	Ajout de 0.42\$/chat/jour Plus \$0.42/per cat/per day

Trainees shall not receive any fee (if they are not responsible for delivering results) and their mentor/supervisor will be the person responsible for the quality of their services. Supervision of trainees is done on a volunteer basis in addition to the mentor/supervisor's regular duties. In that

Les personnes en formation (si elles n'ont pas la responsabilité de la livraison des résultats) ne sont pas rémunérées. Le mentor et/ou superviseur est l'unique responsable de la prestation du service et de sa qualité. Son travail de supervision est fait à titre gracieux en plus de sa tâche.

Manual of Policy and Procedure, Chapter 9 – Shows and Contests

Manuel des politiques et procédures, Chapitre 9 – expositions et concours

Adopted on/Adopté le 2015-10-08

Last modification/dernière modification le 2020-01-28

context, the mentor/supervisor is the only person who shall receive fees.

Il est donc la seule personne rémunérée dans ce contexte.

Licensed clerks hired by the club on the day of the show as a replacement may negotiate their fees with club members. These costs cannot exceed the above costs.

Les commis sans permis qui sont engagés par le club le jour même de l'exposition comme remplacement pourront négocier leurs frais avec les membres du club. Ces frais ne peuvent dépasser les frais ci-dessus.

NOTE: Clerks working in a single Specialty Ring will receive 1/2 of the normal fee.

NOTE : un commis qui travail dans une arène simple spécialité, sera payé la moitié des honoraires.

Shows and Contests Exposition et concours

APPENDIX 4 – Judging fees and expenses ANNEXE 4 – Salaires des juges et dépenses

1. Hotel accommodations must be prepaid by the host club and all fees and expenses (transportation and/or other) shall be paid in full at the close of the show.
2. If a club wishes to purchase airline tickets for the judge it should state it in the written contract. Such travel plans should be made after consultation with the judge.
3. All licensed judges will be reimbursed for traveling expenses incurred from their homes to and from a show (transportation, hotel, meals, taxi, and tips) as per CCC rules – See Policies and Procedure Manual – Section III – Finances – Appendix 1 and 2.
4. When driving, transportation cost must

1. Les frais d'hébergement doivent être payés à l'avance par le club hôte. Le club doit acquitter les honoraires et tous les frais (déplacement et/ou autres) à la clôture de l'exposition.
2. Si le club désire acheter le billet d'avion pour le juge, cette entente devrait être incluse dans le contrat. Tous les arrangements de voyage pris seulement après consultation avec le juge.
3. Tout juge certifié sera remboursé pour tous ses frais de déplacement dont le point de départ est son domicile (transport, logement, repas, taxis et pourboire) selon la politique en vigueur au CCC – Manuel des Politiques et procédures – Section II – Finances – Annexe 1 et 2.

4. Les frais de déplacement en voiture ne

not exceed that of economy airfare.

5. When not staying overnight at their homes, judges will receive a per diem for meal expenses incurred the day before the show and for breakfast on the day of the show.
6. Judging fees – including those of guest judges – shall be paid in Canadian funds.
7. In fairness to exhibitors, where an entry is owned or co-owned by a judge in a show at which he is officiating, only half of his expenses fees will be covered. He is both exhibitor and judge. In this case, the judge shall not choose the day during which he will be officiating.

Current Policy of the CCC:

- Hotel accommodation is paid by the club for one (1) night if the distance the judge has to travel between his home and show location is between 60 km and 200 km.
- For more than 200 km – Agreement with the club.
- See Policies and Procedures Manual – Section II – Finances – Appendix 1 and 2.

doivent pas dépasser le prix d'un billet d'avion en classe économique.

5. Les juges recevront un per diem pour leurs frais de repas de la veille et pour le déjeuner du jour d'une exposition s'ils n'ont pas couché à la maison.
6. Les honoraires des juges, incluant les juges étrangers invités, seront payés en devises canadiennes.
7. Par souci d'équité envers les exposants, si un juge présente un chat ou des chats (même en copropriété) en compétition dans l'exposition où il officie, tous les indemnités payées ou remboursées seront divisées par deux (2). Il est à la fois exposant et juge. Dans ce cas, le juge n'a pas préséance sur le choix de la journée qu'il va juger.

Politique en vigueur au CCC :

- L'hébergement une (1) nuit est payé par le club si le juge habite entre 60km et 200km du lieu d'exposition.
- 200km et plus – entente avec le club
- Manuel des Politiques et procédures – Section II – Finances – Annexe 1 et 2

**Shows and Contests
Expositions et concours**

**APPENDIX 5 – Abbreviations of Sanctions
ANNEXE 5 – Abréviations des sanctions**

	Meaning Description		After de show Après l'exposition
DLE	Disqualified Lack of Ethic Disqualifié – manque d'éthique	Can be presented in other ring Peut être présenté dans autres arènes	Referred to the Ethic and discipline Committee Référé au Comité d'éthique et de discipline
DUH	Disqualified Unable to Handle Disqualifié – incapable de manipuler	Can be presented in other ring Peut être présenté dans autres arènes	No consequence Sans conséquence
DV	Disqualified Vicious Disqualifié – tempérament vicieux	1 time – out of the show 1 mention – sorti de la compétition	Can not compete ever again Ne peut plus jamais concourir
NFA	No Fruther Award Plus d'autres prix	Cannot be presented in other ring Peut plus être présenté dans autres arènes	No consequence Sans conséquence
PS	Presumed Sick or else Présomption de maladie ou autre	1 time – out of the show and the owner can be asked to leave. 1 mention – sorti de la compétition et l'exposant peut	No consequence Sans conséquence

		être demandé de quitter	
W/A	Withhold Award Retenue de prix	3 times by 3 diffrents juges – out of the show 3 fois par 3 juges différents, ne peut plus concourir	Cannot compete ever again Ne peut plus jamais concourir